



Référentiel du diplôme

du BPA option Travaux des productions horticoles

- Spécialité Arboriculture fruitière
 - Spécialité Horticulture ornementale et légumière
- (niveau 5)

Arrêté du 4 avril 2007 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option Travaux des productions horticoles

Sommaire

<i>Présentation du BPA</i>	<i>p 3</i>
<i>Document 1- référentiel professionnel</i>	<i>p 7</i>
<i>Document 2 - référentiel de compétences</i>	<i>p 16</i>
<i>Document 3 - référentiel d'évaluation</i>	<i>p 44</i>
<i>UC générales : UC G 1, UC G 2, UC G 3</i>	<i>p 47</i>
<i>UC d'option : UC O 1, UC O 2</i>	<i>p 54</i>
<i>UC de la spécialité Arboriculture fruitière</i>	<i>p 60</i>
<i>UC de la spécialité Horticulture ornementale et légumière</i>	<i>p 74</i>
<i>UCARE Mobiliser les éléments d'analyse technico-économique pour raisonner un projet (obligatoire pour candidats nés avant 1971 souhaitant obtenir la capacité professionnelle agricole)</i>	<i>p 87</i>
<i>En annexe</i>	
<i>Arrêté de création du BPA Travaux des productions horticoles</i>	<i>p 88</i>

Présentation du BPA

1. Contexte de création et objectifs du brevet professionnel agricole

La rénovation du BPA fait suite à la parution du décret 2003-1160 du 4 décembre 2003¹. **Le BPA est un diplôme qui constitue une réponse aux besoins de qualification de niveau V pour des emplois d'ouvriers qualifiés.** Il s'adresse à un public de jeunes en apprentissage ou à des adultes en formation continue.

La nécessité de correspondre au mieux à l'évolution des publics cibles et aux évolutions du travail et celle d'intégrer dans le référentiel du diplôme la logique de construction et de développement des compétences, ont amené à fixer les objectifs suivants pour l'écriture du référentiel :

- **rapprocher l'architecture et les contenus du diplôme de la réalité des contours d'emplois** des secteurs concernés,
- **renforcer la proximité des référentiels du BPA avec la réalité du travail.** Ce renforcement doit en particulier faciliter l'accès au BPA par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et outiller les jurys de VAE,
- **confirmer le double objectif de professionnalisation et d'éducation** conféré à ce diplôme.

Compte tenu de ces objectifs, le BPA a fait l'objet de modalités nouvelles dans la détermination du champ de chaque option et dans l'élaboration de ses référentiels. Ainsi, la structuration en options et en spécialités se fonde sur des analyses prospectives des emplois et des besoins en qualification dans les secteurs concernés. Une option est créée quand l'existence de compétences professionnelles propres à un champ professionnel donné a été constatée. Dans chaque option, les spécialités sont créées pour rendre compte de la diversité intrasectorielle des emplois.

2. Architecture du référentiel du BPA

Pour répondre aux objectifs évoqués plus haut, le référentiel du BPA est constitué de trois documents distincts et complémentaires, dont le second est d'un type nouveau pour les diplômes du ministère de l'agriculture :

- un **référentiel professionnel**, élaboré à partir de l'analyse des emplois,
- un **référentiel de compétences**, élaboré à partir d'analyses du travail,
- un **référentiel d'évaluation** en unités capitalisables, élaboré à partir d'un travail d'ingénierie pédagogique.

Le référentiel professionnel présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit les emplois concernés et dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions, c'est-à-dire en ensembles d'activités participant à la même finalité du travail.

Le référentiel de compétences est issu d'investigations menées sur des **situations de travail significatives**². Il rassemble les éléments qui caractérisent les compétences exprimées dans le travail. Garant de la proximité du BPA avec la réalité du travail et support du référentiel

¹ Décret n°2003-1160 du 4 décembre 2003 modifiant la partie réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le ministère chargé de l'agriculture.

² Contrairement au référentiel professionnel, qui dresse la liste la plus exhaustive possible des activités qui peuvent être conduites dans les emplois correspondants, le référentiel de compétences s'attache à décrire les compétences qui sont plus particulièrement mobilisées dans des situations de travail - appelées significatives - car elles sont représentatives des compétences mobilisées par le salarié.

d'évaluation, le référentiel de compétences permet également d'outiller l'évaluation et la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel d'évaluation conserve les caractéristiques principales des référentiels en unités capitalisables (UC). Il est constitué de 10 UC indépendantes, dont les contenus doivent être adaptés par les centres de formation. Parmi ces unités, 2 UCARE, créées par ceux-ci, permettent l'adaptation à des situations d'emploi locales. La nécessité de renforcer la prise en compte de la réalité du travail dans l'écriture des objectifs pédagogiques explique l'importance relative de l'évaluation en situation de travail : au moins 4 unités sur 10 doivent être évaluées selon ces modalités. Cette caractéristique accentue l'importance des phases d'apprentissage en situation de travail, en entreprise de stage ou d'apprentissage ou bien encore dans l'atelier pédagogique (exploitation de l'établissement, hall technologique...).

La structure du référentiel d'évaluation du BPA est la suivante :

	Caractéristiques
UC générales	UCG 1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale UCG 2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique UCG 3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
UC d'option	2 UCO qui associent savoirs et techniques relatifs à l'option 1 UC relative au domaine du « vivant » (végétal et/ou animal) 1 UC relative au domaine technologique, des équipements, du matériel et des installations
UC de spécialité	3 UC relatives aux pratiques professionnelles représentatives du cœur de l'activité Les UCS sont évaluées en situation de travail.
UCARE	2 UCARE construites par le centre de formation (sauf dans le cas d'UCARE obligatoire figurant dans le référentiel national) Les UCARE sont évaluées en situation de travail

Chaque unité capitalisable est définie par un objectif terminal. L'ensemble des objectifs vise l'acquisition des compétences professionnelles qui s'exprimeront dans le travail. Ils visent également l'acquisition d'une culture générale favorisant l'insertion des personnes dans la société et le développement d'une attitude citoyenne dans l'exercice du métier, en intégrant des notions sur la sécurité alimentaire, la gestion du vivant et la durabilité ou encore le respect et la protection de l'environnement.

Tous les objectifs font l'objet d'évaluations certificatives cadrées par la note de service DGER/POFEGTP/N2001-2118 du 4 décembre 2001. Par ailleurs, les centres de formation qui mettront en œuvre le BPA doivent accomplir une démarche d'habilitation, conformément à la note de service DGER/POFE/N2005-2090 du 1^{er} décembre 2005.

3. Du référentiel du diplôme aux contenus de formation

Les documents constituant le référentiel du diplôme donnent de nombreuses indications sur les emplois et activités, sur les compétences exprimées dans le travail et sur l'évaluation à mettre en œuvre pour valider le niveau requis pour l'obtention du diplôme de BPA par un candidat. Conformément aux principes fondateurs des UC, **aucun de ces documents ne constitue cependant un programme de formation**, ce programme doit être établi par l'équipe de formateurs qui mettront en œuvre la formation. Or, logique et organisation de la formation et logique et organisation de l'évaluation ne coïncident pas forcément ou pas totalement. Ainsi, des objectifs présentant une cohérence d'un point de vue de l'évaluation, par exemple parce qu'ils sont évaluables lors d'une même situation de travail, peuvent être dissociés pendant la formation, parce qu'ils procèdent d'autres logiques ou d'une autre chronologie. Les différents référentiels sont des outils utilisés pour la construction du plan d'évaluation et du programme de formation (calendrier et contenus).

4. Thématiques communes : le cas de la sécurité des personnes

Certains thèmes, qui ne structurent pas les unités capitalisables mais qui y sont présents doivent être pris en compte dans les formations et les évaluations. C'est le cas notamment de l'hygiène et de la qualité des produits et des process, du bien-être animal ou encore de la sécurité des personnes.

Les aspects liés à la sécurité sont particulièrement essentiels. En effet, les salariés qui occupent les emplois auxquels prépare le BPA sont confrontés à des risques professionnels importants, auxquels ils doivent être préparés. Ils sont amenés à utiliser des matériels et équipements dangereux (notamment des équipements servant au levage de charges et des équipements mobiles), à manipuler des produits dangereux et à travailler dans des environnements à risque ou encore à manipuler des gros animaux. La réglementation issue du code du travail³ a intégré la prévention des risques professionnels à plusieurs niveaux. C'est le cas notamment dans la relation contractuelle entre l'employeur et son salarié, où elle impose à l'employeur une démarche d'évaluation des risques préalable à la prise de poste de travail par le salarié, dont la formation à la sécurité à ce poste. C'est également le cas dans la relation entre le constructeur et l'utilisateur d'équipement de travail, car elle impose aux constructeurs d'intégrer ces principes de prévention dès la conception des machines et interdit aux employeurs de laisser utiliser par leurs salariés des équipements de travail non conformes.

Sans préjudice de la formation à la sécurité au poste de travail, permettre au futur diplômé d'acquérir toutes les connaissances et les savoir-faire également nécessaires pour assurer sa propre sécurité constitue un objectif de l'enseignement agricole et un atout supplémentaire pour l'insertion professionnelle des diplômés. Ces impératifs justifient l'organisation de modules de formations spécifiques : formation à la conduite des automoteurs en sécurité, formation aux premiers secours, apprentissage des postures et ports de charges, formation à l'évaluation des risques professionnels en situation de travail, etc.

³ La réglementation évolue en permanence. On se référera actuellement au code du travail, partie réglementaire, livre deuxième, réglementation du travail, titre III hygiène, sécurité, conditions de travail, chapitre III sécurité. Pour suivre les évolutions, notamment réglementaires, on peut consulter le site de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) <http://www.inrs.fr/>

5. Le BPA Travaux des productions horticoles

Le BPA Travaux des productions horticoles a été créé pour proposer une qualification professionnelle aux ouvriers travaillant dans les différents secteurs de l'horticulture : productions fruitières, légumières, florales et pépinières. Les emplois de ce secteur se situent dans des exploitations horticoles dont la taille et le niveau de spécialisation sont très variables.

Afin de préparer à la diversité de ces emplois, tout en permettant de garantir l'acquisition de compétences communes, l'option Travaux des productions horticoles du BPA comporte deux spécialités : **Arboriculture fruitière** et **Horticulture ornementale et légumière**, dont les caractéristiques sont décrites dans le référentiel professionnel. Le référentiel de compétences comporte des fiches décrivant les compétences communes et des fiches spécifiques à chaque spécialité.

Les UCARE doivent être proposées par le centre de formation, en fonction des caractéristiques propres au bassin d'emploi.

Enfin, bien qu'il n'ait pas été conçu dans cet objectif, le BPA Travaux des productions horticoles permet par dérogation l'obtention de la capacité professionnelle agricole aux personnes nées avant 1971, à condition que celles-ci obtiennent une UCARE spécifique *Mobiliser des éléments d'analyse technico-économiques pour raisonner son projet*, dont le référentiel d'évaluation figure également dans le référentiel national du diplôme.

Référentiel professionnel du BPA option Travaux des productions horticoles

Le référentiel professionnel du BPA Travaux des productions horticoles concerne le champ professionnel de la production horticole, qui consiste à produire des fruits, des légumes, des végétaux d'ornement, des jeunes plants.

Compte tenu de la façon dont les emplois visés par ce diplôme s'organisent autour de quelques grands types d'activités, le référentiel professionnel de l'ouvrier en travaux des productions horticoles distingue deux spécialités :

- spécialité Arboriculture fruitière
- spécialité Horticulture ornementale et légumière

Le référentiel professionnel est composé de deux parties : une première partie présente un ensemble d'informations relatives au secteur et aux emplois visés, la deuxième partie présente la fiche descriptive d'activité déclinée dans les deux spécialités.

1. Contexte des emplois visés

1-1 L'emploi : données quantitatives

Le marché de l'emploi en production horticole

Le secteur horticole est celui de l'agriculture qui emploie le plus de main d'œuvre : 4,6 UTA en 2003 en moyenne pour l'horticulture ornementale, 3 pour le maraîchage contre 2,2 pour l'agriculture en général.

Les besoins en main d'œuvre saisonnière augmentent régulièrement depuis quelques années et le secteur horticole est un gros employeur (1/3 de l'ensemble des saisonniers pour seulement 6 % des exploitations agricoles). Dans les productions horticoles et maraîchères il y a plus de salariés permanents que dans la moyenne de l'ensemble des productions.

La main d'œuvre salariée (AREFA Agreste MSA 2003)

Orientation	Salariés permanents		Saisonniers		Autres salariés		Total salariés
	UTA	%	UTA	%	UTA	%	UTA
Arboriculture	10 084	39 %	21 825	60,4 %	227	0,6 %	36 136
Maraîchage	7 748	53,4 %	6 734	46,4 %	28	0,2 %	14 510
Horticulture ornementale	16 443	81,5 %	3 724	18,5 %	16	0,1 %	20 183
TOTAL	38 275	54,00%	32 283	45,60%	271	0,40%	70 829

1-2 L'emploi : données qualitatives

De nombreuses régions se penchent sur le problème du recrutement dans les métiers de l'horticulture et les réflexions sur les problèmes de formation et d'insertion sont fréquentes. On assiste, comme dans tous les autres secteurs de l'agriculture, à un développement des groupements d'employeurs ou des services de remplacement. Par contre, le secteur horticole est le plus faible consommateur de journées CUMA et ETA.

L'augmentation de la taille des exploitations, l'évolution des techniques liées à la demande de produits de qualité pour faire face à la concurrence, le vieillissement de la population des salariés, ont des conséquences importantes sur les besoins de main d'œuvre dans les exploitations horticoles :

- **la saisonnalité du travail**, suivant les systèmes de production, contribue au développement de la main d'œuvre saisonnière, souvent moins qualifiée alors que la technicité augmente dans l'ensemble des exploitations.

- **le souci d'assurer la pérennité de l'exploitation** après le départ à la retraite de travailleurs permanents que l'on a du mal à remplacer.

Dans le secteur des productions fruitières, les techniques de conduite se complexifient (tailles et éclaircissements adaptés à chaque variété, lutte phytosanitaire de plus en plus complexe à maîtriser...) ce qui implique la mise en place d'une formation continue des salariés. Les grandes exploitations ont tendance à différencier les salariés en deux familles : les salariés de culture, pour lesquels la taille des arbres est le cœur de métier, et les tractoristes.

Dans le secteur des productions légumières, florales et des pépinières une évolution importante des modes de conduite s'est produite et la culture hors-sol s'est généralisée. Dans les petites et moyennes entreprises, la diversité des cultures et des systèmes de production rencontrés conduisent le salarié à être très polyvalent ce qui favorise la mobilité de la personne dans l'entreprise et l'accès plus facile à un nouvel emploi. Les grandes entreprises offrent souvent des emplois spécialisés de haute technicité dans différents secteurs : multiplication, lutte phytosanitaire, gestion du climat, irrigation fertilisante, recyclage des eaux... Ces emplois, souvent réservés aux mieux formés ou aux plus expérimentés, font souvent appel à un haut degré d'automatisation voire de robotisation.

2. Appellation de l'emploi

Appellations de l'emploi-métier

Appellations du ROME :

Les emplois dans le secteur de l'horticulture dans le ROME sont les suivants :

- 41 112 - Ouvrier/ouvrière – horticole, pépiniériste, maraîcher(ère) cultures légumières, maraîcher(ère) primeuriste, horticole serriste, rosieriste, agricole (maraîchage, horticulture)
- 41 114 - Ouvrier/ouvrière - arboricole, viticole, agricole (cultures pérennes)
- 43 212 - Conducteur/Conductrice d'engins d'exploitation agricole et forestière

Autres appellations en usage

- ouvrier horticole polyvalent
- ouvrier spécialisé en production fruitière ou légumière ou florale ou de pépinière
- ouvrier tractoriste

3. Situation fonctionnelle et délimitation des fonctions

Les emplois types correspondent respectivement aux appellations courantes d'ouvrier arboricole et d'ouvrier horticole (productions légumières, florales et pépinières).

Ils s'organisent autour d'activités professionnelles principales constituant le « cœur de métier » du salarié, qui doivent absolument être maîtrisées par celui-ci. Les autres activités, d'occurrence variable en fonction des particularités locales et du contexte socio-économique du secteur, des choix d'organisation des employeurs au sein de leur entreprise et des compétences reconnues du salarié, s'inscrivent dans l'emploi à des degrés divers.

La délimitation des spécialités du BPA repose sur les caractéristiques principales des fonctions et activités exercées le plus couramment par les salariés de ce secteur :

- la spécialité **Arboriculture fruitière** concerne les travaux arboricoles et prend en compte le caractère pérenne de la culture et l'importance des interventions sur le végétal qu'il faut structurer et entretenir (la vigne de table fait partie de cette spécialité),
- la spécialité **Productions Horticulture ornementale et légumière** concerne les travaux horticoles et prend en compte les nombreuses similitudes dans les modes de conduites, en particulier le fait de cultiver sous abri et/ou hors-sol.

Spécialités	Arboriculture fruitière	Horticulture ornementale et légumière
Activités communes aux deux spécialités	Mise en place des cultures de pleine terre : préparation des sols, plantation Mise en place d'installations : réseaux d'irrigation, paillages, palissages Suivi des cultures : aspect, état sanitaire, comportement... Conduite de tracteurs attelés et d'élévateurs Application des réglementations en matière d'hygiène, de sécurité au travail et de respect de l'environnement (démarches de certification qualité et/ou environnement)	
Activités clés de la spécialité ou « cœur de métier »	Taille d'hiver des arbres fruitiers et de la vigne de table : taille de formation et d'entretien (ou de fructification) Suivi des cultures : aspect, état sanitaire, comportement... Interventions en vert sur les arbres fruitiers et les vignes de table : éclaircissages, égourmandage, arcures, sélection de bourgeons, écimages... Récolte manuelle et conditionnement au champ	Multiplication des végétaux : semis, bouturages, greffages, repiquage, repotage, placement, distançage Suivi des cultures : aspect, état sanitaire, comportement... Travaux sur la plante conduite en pleine terre ou hors-sol : éclaircissage, effeuillage, tuteurage, guidage, l'attachage, désherbage manuel... Récolte manuelle et conditionnement au champ Préparation des commandes : identification (reconnaissance des végétaux), sélection, conditionnement Contribution à la gestion du climat sous abri
Activités secondaires (présentes ou non selon les entreprises et /ou les régions)	Travaux d'entretien des sols : travaux superficiels, broyages des bois de taille, fauchages Récolte assistée sur les passerelles Application de fertilisants et de traitements phytosanitaires Pose, ouverture et fermeture de filets paragrêles Conditionnement en station	Préparation des substrats de culture Mise en place et entretien des installations : abris fixes et temporaires, mobilier de culture, réseaux de drainage, matériels de chauffage et d'aération Nettoyage des parcelles ou aires cultivées Application de fertilisants et de traitements phytosanitaires Vente de produits végétaux
Ce qui caractérise ce type d'emplois	Le professionnalisme réside dans la maîtrise des techniques de taille et la capacité à anticiper l'incidence sur le végétal de chacune de ses interventions. Principaux matériels utilisés : sécateur, tronçonneuse, tracteurs attelés qui impliquent l'application stricte des règles de sécurité.	Les activités manuelles répétitives sont prédominantes mais très diversifiées. Le calcul de la rentabilité de son activité est demandé au salarié. Le professionnalisme réside dans la capacité à s'adapter aux techniques et aux chantiers différents et à observer l'état des cultures.

4. Autonomie et responsabilité :

Les salariés des exploitations de production arboricole et maraîchères sont généralement très autonomes dans l'exercice quotidien de leurs activités. En horticulture ornementale, qui offre une large gamme de produits, les commandes journalières des clients influent sur l'organisation de l'activité et il est fréquent de changer de chantier plusieurs fois dans la journée à la demande de l'employeur ou du chef d'équipe.

La limite de l'autonomie se situe généralement :

- en cas de panne sérieuse sur un matériel ou de conditions de dangerosité particulières,
- en cas d'incident ou une panne électrique dans les installations de gestion du climat.

L'augmentation de l'autonomie s'obtient par l'expérience et la prise de responsabilités croissantes impulsée par l'employeur. La régulation de l'autonomie se fait par des échanges avec l'employeur, quotidiens ou hebdomadaires, complétés par des tableaux d'affichage dans les bâtiments ou les serres ou autres documents de saisie des résultats de l'activité ou des incidents survenus.

Les salariés sont responsables :

- de l'observation du développement des plantes : aspect, vigueur, état sanitaire, homogénéité
- de l'appréciation de l'ambiance : température, ventilation
- de l'observation de manquements ou de défaillances : arrêt ou mauvais fonctionnement d'un matériel ou d'une installation
- de l'utilisation des matériels et installations horticoles : usage, nettoyage et entretien courant
- de la mise en œuvre de tout ou partie des techniques optimisant les facteurs de croissance et de développement des plantes
- du respect des consignes, particulièrement en matière de règles d'hygiène et de sécurité et de respect de la réglementation
- de la mise en œuvre des techniques spécifiques à chaque culture en respectant les consignes de l'employeur
- le cas échéant, du respect du processus de fabrication de produits transformés.

Les salariés ne sont pas responsables :

- des choix de conduite des cultures : mode de conduite, itinéraire technique, espèces, variétés, types de fertilisants et de produits agropharmaceutiques, dates de récolte
- de certaines opérations culturales : gestion automatisée de l'alimentation hydrominérale et du climat (le choix des doses et les rythmes d'apport en particulier sont réservés à l'exploitant ou au chef de culture).

5. Evolution dans l'emploi et hors de l'emploi

L'évolution de la carrière du salarié dépend de plusieurs facteurs : la taille des entreprises, le système de production, le caractère familial, la présence ou non d'une succession.

Cependant, les activités des salariés peuvent s'enrichir au fur et à mesure de l'acquisition de l'expérience, de l'augmentation de l'autonomie et de la responsabilité. La première étape d'évolution dans l'emploi pour l'ensemble des entreprises est le poste de chef d'équipe (fonction tutorale : encadrement et formation des saisonniers et des apprentis ou stagiaires). Le salarié peut aussi accéder à un poste à responsabilité dans différents secteurs suivant la configuration de l'entreprise : atelier de multiplication, responsable de la protection phytosanitaire, de l'irrigation fertilisante, de la préparation des commandes, responsabilité d'un secteur de production... La formation continue est souvent utilisée pour favoriser cette évolution. Il arrive que certains salariés succèdent à leur employeur, mais cela implique un accompagnement et un parcours de formation complémentaire pour l'obtention de la capacité professionnelle agricole.

Fiche descriptive d'activité (FDA) de l'ouvrier qualifié en travaux des productions horticoles

Fonctions	Activités	
	Arboriculture fruitière	Horticulture ornementale et légumière
1. Il prépare son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant le respect de la sécurité et de l'environnement	11. Il communique et prend en compte tous les éléments nécessaires à son activité sur l'exploitation	
	<p>111. Il prend les consignes, au besoin les fait expliciter</p> <p>112. Il peut participer à des réunions techniques et traiter avec certains intervenants sur l'exploitation : technicien, mécanicien, technico-commercial...</p> <p>113. Sous réserve de remplir les conditions réglementaires, il peut contribuer, pour des tâches simples et à la demande de l'employeur, à l'encadrement de stagiaires, d'apprentis ou de salariés occasionnels</p> <p>114. Il rend compte de ses activités à son responsable, oralement ou sur tout document papier ou support informatisé prévu à cet effet</p>	
	12. Il agit pour assurer des conditions optimales au déroulement du chantier dans le respect de la sécurité et de l'environnement	
	<p>121. Il programme les activités de la journée en fonction du calendrier des travaux et en prenant en compte les conditions météorologiques</p> <p>122. Il prépare le matériel, les installations et les fournitures dans un souci d'efficacité et en fonction des consignes d'utilisation</p> <p>123. Il prend en compte les règles de bonnes pratiques et la réglementation relative à son secteur d'activité (respect de l'environnement, hygiène, sécurité...)</p> <p>124. Il s'informe sur les conditions de réalisation des activités, sur les risques professionnels éventuels et sur les mesures de prévention à mettre en œuvre</p> <p>125. Il procède au nettoyage, à la mise en sécurité et au rangement des différents matériels, équipements et produits utilisés</p> <p>126. Il réalise les enregistrements nécessaires au suivi des activités</p>	

Fonctions	Activités	
	Arboriculture fruitière	Horticulture ornementale et légumière
<p>2. Il met en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions horticoles</p>	<p>21. Il utilise et entretient le matériel agricole mobile dans le respect de la réglementation, de l'environnement et des règles de sécurité</p> <p>211. Il vérifie l'état général des matériels (tracteur et outils), leur fonctionnement et la liaison tracteur-outil</p> <p>212. Il vérifie la présence et le fonctionnement des équipements de sécurité (accessoires de signalisation, EPI...)</p> <p>213. Il assure les différents réglages des matériels (hormis le pulvérisateur) sur consigne ou avec une notice</p> <p>214. Il conduit le tracteur en sécurité et attelle les différents engins et outils portés ou tractés, de manutention et de levage</p> <p>215. Il assure l'entretien courant (niveaux, remplacement des pièces usagées ou défectueuses n'ayant pas de lien avec la motorisation ou les équipements électroniques et respectant la conformité des équipements...) selon les préconisations du constructeur</p> <p>216. Il stocke, manipule ou évacue les consommables et les déchets (carburants, lubrifiants...) en prenant en compte la réglementation et les risques de pollution</p> <p>217. Il alerte le responsable ou appelle le mécanicien en cas d'anomalie</p>	<p>22. Il réalise les travaux liés à la multiplication des plantes horticoles en préservant sa santé et dans le respect des règles de sécurité</p> <p>221. Il apprécie le support de culture en fonction de son utilisation : substrat pour le semis ou le repiquage</p> <p>222. Il effectue les opérations de préparation des substrats et de la serre de multiplication</p> <p>223. Il effectue les semis manuels ou mécanisés</p> <p>224. Il effectue les boutures, les greffages et les surgreffages</p> <p>225. Il effectue les repiquages manuels ou mécanisés</p> <p>226. Il effectue les rempotages manuels ou mécanisés</p> <p>227. Il apprécie l'état de la jeune plante et des pieds mères au cours de chaque opération culturale et en informe son supérieur hiérarchique : aspect général, état sanitaire</p> <p>228. Il effectue les opérations de conduite des semis, des boutures et des plants greffés : irrigation, brumisation, protection sanitaire, désherbage, aération...</p> <p>229. Il manipule les plantes (plaques, godets, pots) et effectue les distançages</p>

	<p>23. Il réalise les travaux liés à la production arboricole en préservant sa santé et dans le respect des règles de sécurité</p> <p>231. Il apprécie seul ou avec le responsable l'état d'une parcelle par rapport à son utilisation : plantation, replantation, jachère</p> <p>232. Il apprécie l'état des arbres fruitiers au cours de chaque opération culturale et en informe son supérieur hiérarchique : aspect général, état sanitaire</p> <p>233. Il effectue les opérations de préparation du sol : sous-solage, épandage d'engrais de fond et d'amendements, labours, travaux superficiels, pose des paillages, semis des enherbements,</p> <p>234. Il effectue la plantation des scions fruitiers ou de greffés-soudés</p> <p>235. Il effectue les opérations d'installation de la culture : attachages, rabattages, protections contre les rongeurs, opérations de surgreffage...</p> <p>236. Il effectue les opérations de conduite de la culture : taille de formation, taille d'hiver, broyage des bois, travaux en vert (taille, égourmandage, rabattages), extinction de bourgeons, éclaircissage de fleurs ou de fruits, tuteurage, guidage, arcures, inclinaisons, effeuillage...</p> <p>237. Il effectue les opérations d'entretien de la culture : fertilisation, irrigation, (parfois irrigation fertilisante), pollinisation, contrôles visuels, protection phytosanitaire, désherbage chimique, fauchage...</p>	<p>23. Il réalise les travaux liés à la production horticole en préservant sa santé et dans le respect des règles de sécurité</p> <p>231. Il apprécie seul ou avec le responsable l'état d'une parcelle ou d'un support de culture par rapport à son utilisation : plantation, aire de culture hors-sol, (esplanade de conteneurs), substrats...</p> <p>232. Il apprécie l'état de la plante au cours de chaque opération culturale et en informe son supérieur hiérarchique : aspect général, état sanitaire</p> <p>233. Il effectue les opérations de préparation du sol : labours, travaux superficiels, épandage d'engrais de fond et d'amendements, pose des paillages</p> <p>234. Il effectue les opérations de préparation du substrat : préparation des mélanges et enrichissement conformément à la formule choisie</p> <p>235. Il effectue les opérations d'installation de la culture en sol ou de la culture hors-sol : pose conteneurs de substrats (sacs, gouttières...), semis direct en sol, plantation de plants ou de bulbes, tuteurages, attachages...</p> <p>236. Il contribue à la gestion du climat : manipulation des ouvrants et des écrans, mise en route manuelle d'extracteur, blanchiment des parois à partir du sol...</p> <p>237. Il effectue les opérations de conduite de la culture : contrôle du climat, tailles et travaux en vert, éclaircissage, rabattages, sélection de fleurs ou de bouquets, étêtage, tuteurage, guidage, attachage, effeuillage...</p> <p>238. Il effectue les opérations d'entretien de la culture : fertilisation, irrigation, (irrigation fertilisante le plus souvent), contrôles visuels, protection phytosanitaire, désherbage chimique ou manuel...</p> <p>239. Il effectue le nettoyage de fin de culture : enlever les paillages et les arceaux, sortir les plantes, les substrats, les réseaux d'irrigation...</p>
--	--	---

Fonctions	Activités	
	Arboriculture fruitière	Horticulture ornementale et légumière
<p>3. Il participe ou réalise seul les travaux de récolte, de conditionnement des produits et/ou de préparation des commandes</p>	<p>31. Il réalise les travaux de récolte en préservant sa santé et dans le respect des règles de sécurité</p> <p>311. Il participe aux opérations de prérecolte : comptages, tests de maturité</p> <p>312. Il effectue la récolte manuelle adaptée à l'espèce, la variété et à l'objectif de commercialisation (calibre, couleur, indice réfractométrique, fermeté, aspect, régression de l'amidon)</p> <p>313. Il participe à la récolte mécanisée : alimentation en emballages vides, poses de filets, tri, manutention...</p>	<p>31. Il réalise les travaux de récolte et de préparation des commandes en préservant sa santé et dans le respect des règles de sécurité</p> <p>311. Il effectue la récolte manuelle (ou le prélèvement) adaptée à l'espèce cultivée, à la variété et à l'objectif de commercialisation dans le respect du cahier des charges (calibre ou taille, couleur, indicateur de maturité spécifique à l'espèce, stade de développement, indice de floraison, forme, fermeté, aspect, conformation...)</p> <p>312. Il effectue le choix des produits végétaux (légumes, fleurs, potées fleuries, feuillages, végétaux en conteneurs, en mottes ou en racine nues), conformément à la commande du client : espèce et cultivar, calibre, taille, quantité, qualité...</p> <p>313. Il participe à la récolte mécanisée : alimentation en emballages vides, tri, nettoyage, manutention</p> <p>314. Il effectue le déchargement des emballages vides et le chargement : palettisation, mise en roll ou en palox, chargement direct pour les sacs et gros sujets</p>
	<p>32. Il réalise les travaux de conditionnement en préservant sa santé et dans le respect des règles de sécurité</p> <p>321. Il effectue le conditionnement « au champ ou sous abri » : nettoyage, triage, calibrage, gerbage, mise en barquettes, égalisation des longueurs, mise en bouquets, mise en seaux, en caisses ou en cartons, mise en plateaux...</p> <p>322. Il effectue le conditionnement en station : alimentation en emballages vides, calibrage, conditionnement, palettisation</p>	

Fonctions	Activités	
	Arboriculture fruitière	Horticulture ornementale et légumière
4. Il participe ou réalise seul les travaux liés à la mise en place des installations et à l'entretien du matériel et des équipements	41. Il effectue les opérations de pose et d'entretien d'installations fixes communes aux productions horticoles en préservant sa santé et dans le respect des règles de sécurité : palissage, réseau d'irrigation et /ou d'antigel ou de drainage, fossés, filets paragrêles, haies et brise	
		<p>42. Il effectue les opérations de pose et d'entretien des abris en préservant sa santé et dans le respect des règles de sécurité</p> <p>421. Il effectue les opérations d'installation d'abris bas (chenillettes ou tunnels nantais) et la pose de bâches de culture (P17, ombrières, filets de protection ...)</p> <p>422. Il participe aux opérations d'installation et d'entretien d'abris hauts, froids et chauffés : montage de structures, pose de plastiques, remplacement de vitres accessibles à partir du sol, du mobilier (tablettes de culture), peintures, nettoyage, entretien des abords...</p> <p>423. Il participe aux opérations d'entretien des installations de gestion du climat : ouvrants, aérateurs, extracteurs, ventilateurs, gaines, réseau de chauffage enterré et suspendu, brumisateurs, recyclage des solutions fertilisantes, diffusion de CO₂...</p> <p>424. Il peut être amené à travailler à partir d'une nacelle qu'il doit conduire en toute sécurité</p>
5. Il peut contribuer à la vente des produits de l'exploitation sur la ferme, à la jardinerie ou à l'extérieur	<p>51. Il participe à la vente des produits sur l'exploitation ou à l'extérieur</p> <p>511. Il organise le point de vente</p> <p>512. Il accueille le client</p> <p>513. Il réalise la vente et l'encaissement</p> <p>514. Il procède, dans le respect des règles de sécurité, au chargement et au déchargement des véhicules éventuellement</p> <p>515. Il enregistre toute donnée utile à la gestion du stock</p>	

Référentiel de compétences du BPA option Travaux des productions horticoles

- Spécialité Arboriculture fruitière
- Spécialité Horticulture ornementale et légumière

Le référentiel de compétences du BPA option Travaux des productions horticoles comporte 3 parties :

*- une partie présentant les fiches des **compétences communes** p 18*

à toutes les options du BPA

*- le référentiel de **compétences spécifiques** de la spécialité Arboriculture fruitière p 22*

*- le référentiel de **compétences spécifiques** de la spécialité Horticulture ornementale et légumière*

p 31

Présentation du référentiel de compétences

Le référentiel de compétences est composé de fiches qui réunissent les éléments qui caractérisent les compétences exprimées dans le travail.

Ces éléments ont été obtenus par l'analyse de situations de travail reconnues par les employeurs comme particulièrement révélatrices de la compétence du salarié - **les situations de travail significatives**. Ils ne constituent donc pas une liste exhaustive, seules ont été retenues les compétences qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le métier dans une majorité de configurations observées.

Toutes les fiches sont structurées suivant le même modèle. Elles présentent des descripteurs de compétences, destinés à donner des informations sur ce qui constitue la compétence d'un salarié dans les situations significatives. Les descripteurs utilisés sont des éléments de contexte (le but, l'autonomie et la responsabilité, l'environnement de travail, les indicateurs de réussite) et un ensemble de ressources mobilisées par le salarié : savoirs, savoir-faire de base, savoir-faire issus de l'expérience et comportements professionnels.

Le référentiel de compétences du BPA Travaux des productions horticoles est composé de deux catégories de fiches :

- **des fiches relatives aux compétences communes** aux salariés qui occupent les emplois concernés par toutes les options du BPA,
- **des fiches spécifiques à chacune des spécialités** professionnelles de l'option.

Le référentiel de compétences doit être adapté par les centres de formation. Les adaptations sont liées à l'existence de situations locales particulières ou à la contextualisation des situations identifiées dans le référentiel national. Selon le cas, l'adaptation se traduira par l'introduction d'éléments nouveaux dans le référentiel national ou par la création de nouvelles fiches (du type fiche de compétences spécifiques). Les adaptations serviront en particulier à l'élaboration des UCARE.

Le référentiel professionnel et le référentiel de compétences ont servi de base à l'analyse pédagogique qui a conduit à l'élaboration du référentiel d'évaluation national. Le référentiel de compétences pourra en particulier être utilisé par les équipes pédagogiques dans la préparation des épreuves en situation de travail. Enfin, du fait de la proximité de ses contenus avec la réalité du travail, le référentiel de compétences est également un outil pour l'accompagnement et les jurys de validation d'acquis de l'expérience.

Compétences communes aux salariés agricoles de niveau V

Les situations décrites dans les fiches suivantes mobilisent des compétences **communes à toutes les options** du BPA. Elles sont mobilisées par les salariés dans l'ensemble des activités professionnelles correspondant à des situations normales ou dégradées. Leur liste pourra en être complétée par les centres, à partir de l'identification de situations significatives propres aux contextes locaux d'exercice du métier.

Si les situations décrites et les compétences mobilisées sont de même nature et ont une même finalité dans toutes les options du BPA, c'est-à-dire communiquer en situation professionnelle, organiser son travail et enregistrer des données, elles peuvent cependant se décliner différemment selon ces options car elles ne sont pas mobilisées dans le même contexte de travail. Les contenus de fiches peuvent donc être précisés pour en tenir compte. De même, certaines descriptions relatives à des compétences communes, contextualisées à un objet précis, peuvent également figurer dans certaines des fiches de compétences spécifiques propres à chaque spécialité.

Le référentiel de compétences comporte 3 fiches relatives aux compétences communes, mises en œuvre dans des activités professionnelles :

- 1. Communication et réaction en situation professionnelle**
- 2. Organisation du travail**
- 3. Enregistrement des données**

Descripteurs de compétences communes

1 : Communication et réaction en situation professionnelle	
<p>But: Instaurer un bon niveau de communication et de dialogue avec ses interlocuteurs immédiats pour créer les conditions favorables de sa contribution à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.</p>	
<p>Responsabilité : On attend du salarié qu'il réagisse de façon appropriée en fonction de ce qu'il reçoit comme information et de ce qu'il observe. Il connaît le périmètre de ses responsabilités et ses marges d'initiative.</p>	
<p>Environnement de travail : Le salarié est en relation permanente avec son supérieur hiérarchique. Dans le cas d'une exploitation horticole, c'est généralement l'exploitant ou un autre actif familial, voire un chef d'équipe ou un chef de cultures dans les exploitations ayant plusieurs salariés. Il peut être amené à guider le travail et à encadrer un chantier de plusieurs personnes non qualifiées pour des tâches précises et simples.</p>	
<p>Indicateurs de réussite : Compréhension et mise en œuvre des consignes Réaction face à une situation dégradée ou inhabituelle, détection d'anomalies Régularité des échanges avec les interlocuteurs principaux Confiance accordée par le responsable et augmentation des prises de responsabilités avec le temps et l'expérience</p>	
Savoirs	Savoir-faire et comportements professionnels
<p>Règles fondamentales de la communication interpersonnelle Bases lexicales et grammaticales de l'expression écrite Vocabulaire technique lié à l'activité professionnelle Bases du fonctionnement d'une exploitation horticole, ses caractéristiques générales de son organisation Place de l'entreprise dans la filière et dans le territoire Sources du droit : code du travail, conventions collectives...</p>	<p>S'exprimer oralement de façon claire et précise Comprendre des consignes orales ou transcrites sur différents types de supports Partager ses réflexions, demander des explications, rechercher des informations complémentaires Repérer et signaler les anomalies en fonction de leur gravité estimée Repérer et signaler les situations inhabituelles Auto-évaluer son travail et rendre compte du travail fait Le cas échéant, associer à son travail et/ou guider des personnes non qualifiées</p>

Descripteurs de compétences communes

2 : Organisation du travail	
<p>But : Préparer pour chaque activité les conditions nécessaires à l'enchaînement des tâches, pour rationaliser le travail et atteindre, autant que possible, le résultat recherché en tenant compte des contraintes imposées.</p> <p>Responsabilité : En matière de santé et sécurité au travail, l'organisation du travail est une des mesures de prévention à la charge de l'employeur. Le salarié doit quant à lui prendre en compte toutes les consignes édictées à cet effet afin de viser à la préservation de sa propre santé et celles des autres salariés. Il doit en outre tenir compte de toutes les réglementations et règles de bonnes pratiques visant au respect de l'environnement. Il inscrit son activité dans le cadre général de l'organisation du travail de l'entreprise, en fonction des objectifs à court et moyen terme du responsable.</p>	
<p>Environnement de travail :</p> <p>La délimitation des fonctions exercées par le salarié dépend des caractéristiques de l'exploitation horticole : système d'exploitation, taille (SAU), nombre de salariés, mode de conduite, niveau de mécanisation. Le salarié est souvent seul dans l'exercice de certaines activités, en particulier sur les petites exploitations : attachages, certains travaux en vert, contrôles visuels, travaux mécanisés. Pour des chantiers nécessitant d'être à plusieurs, l'organisation ne relève pas de sa seule responsabilité : chantiers de plantation, de taille, d'éclaircissage, de récolte, de mise en place d'abris... En fonction de la capacité d'autonomie appréciée par l'employeur (essentiellement fondée sur la confiance), les consignes sont données soit pour un jour, soit pour plusieurs jours. Lors de certains chantiers particulièrement longs (la taille d'hiver, la multiplication, par exemple), les tâches répétitives représentent la majeure partie du temps de travail du salarié, ce qui peut entraîner des automatismes et des baisses de vigilance (risques liés aux outils tranchants, aux broyeurs, risques d'accident sur les rempoteuses...) Enfin, le calendrier des travaux est amené à être modifié de façon assez conséquente en fonction des conditions météorologiques ou des exigences des clients.</p>	
<p>Indicateurs de réussite : Respect des procédures prédéfinies, adaptation à l'organisation du travail spécifique de l'entreprise Enchaînement des activités Gestion du temps en fonction des contraintes et des objectifs Gestion du temps consacré à la tâche ou l'activité Remise en ordre des locaux et du matériel</p>	
Savoirs	Savoir-faire et comportements professionnels
<p>Besoins en temps de travaux et principes généraux d'organisation du travail dans une exploitation horticole Postures permettant une économie de l'effort Principaux risques professionnels relatifs au secteur professionnel et au poste de travail Impact des activités sur l'environnement et conséquences sur l'organisation du travail Réglementation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail : principes généraux de la prévention des risques professionnels, démarche d'évaluation, droit de retrait du salarié</p>	<p>Anticiper sur le déroulement d'un chantier pour préparer le matériel et les installations et raisonner son intervention pour un résultat optimal Identifier les risques encourus à son poste de travail et en tenir compte dans la préparation de son travail Estimer le temps global nécessaire pour chaque opération et respecter les horaires et le rythme de travail Prendre en compte les risques météorologiques Ranger les matériels en fin de chantier Eliminer les déchets selon la réglementation et/ou les procédures en vigueur sur l'exploitation Le cas échéant, prendre en compte le respect d'un cahier de charges dans l'organisation du travail</p>

Descripteurs de compétences communes

3 : Enregistrement des données

But :

Relever toutes les informations nécessaires au suivi technique et technico-économique dans l'entreprise pour la mise en œuvre des activités et assurer leur suivi. Les enregistrements peuvent également servir à l'auto-évaluation du travail par le salarié et à l'évaluation par l'employeur.

Responsabilité :

Le salarié est responsable de la qualité et de la régularité des enregistrements relatifs à son activité et aux tâches qui lui sont confiées, suivant les consignes qui lui ont été données. Il connaît les conséquences pour son entreprise d'un défaut ou d'un manque de fiabilité de ces enregistrements.

Environnement de travail :

Le salarié peut être amené à utiliser différents types de supports pour réaliser les enregistrements. Dans le cas d'un support informatique, des saisies peuvent être effectuées directement dans des documents ou formulaires et nécessitent alors la maîtrise de la manipulation d'un ordinateur et des logiciels utilisés.

Indicateurs de réussite :

Respect des procédures et régularité des enregistrements
 Qualité et fiabilité des informations recueillies
 Propreté et présentation des documents
 Conformité du classement et du rangement des documents avec les consignes

Savoirs

Savoir-faire et comportements professionnels

Vocabulaire spécifique du métier pouvant être utilisé dans l'ensemble des documents
 Mode d'emploi, destination et usage de chaque type de document – les conséquences pour l'exploitation des enregistrements de données incorrectes
 Principales réglementations ou cahiers des charges relatifs à l'enregistrement des pratiques
 Notion de traçabilité et d'assurance qualité
 Rôle et importance technique, économique et légale des différents enregistrements pour l'entreprise

Prendre des notes, relever des éléments intermédiaires pour ne pas perdre d'informations
 Auto-évaluer son activité et son rythme de travail
 Classer et ranger les documents au fur et à mesure
 Interpréter des données et des représentations graphiques simples couramment utilisées
 Maîtriser la saisie de données sur un ou des logiciels généraux ou spécifiques, l'accès à internet
 Communiquer et échanger autour de ces données

Compétences spécifiques de la spécialité Arboriculture fruitière du BPA option Travaux des productions horticoles

Présentation :

L'analyse du travail et le repérage de **situations de travail significatives**⁴ ont permis d'établir un ensemble de descripteurs des compétences mobilisées dans l'activité professionnelle. Ces éléments ont été classés et regroupés dans des fiches relatives à des ensembles de situations de travail qui visent la même finalité, propres à chaque spécialité – les fiches de **compétences spécifiques**.

Ainsi, la spécialité **Arboriculture fruitière** comporte 4 fiches relatives à des ensembles de situations de travail qui ont été analysées.

- 1. La taille d'hiver et les travaux en vert sur les arbres fruitiers**
- 2. L'observation et la surveillance des vergers**
- 3. La récolte et le conditionnement des fruits**
- 4. L'utilisation et l'entretien des matériels et des équipements**

Ces fiches présentent les principaux descripteurs des compétences mobilisées pendant le travail. Les éléments qui y figurent ont été déterminés à partir de l'analyse de situations de travail significatives au sens de la compétence et représentatives de la diversité des emplois, repérées avec les employeurs et les salariés comme étant particulièrement révélatrices de la compétence d'un salarié. Les listes figurant dans chaque fiche ne sont pas exhaustives, elles peuvent être enrichies par les formateurs à travers l'analyse d'autres situations de travail significatives observées dans des contextes particuliers. C'est en particulier sur la base de ces compléments que seront construites les UCARE.

Rappelons également que c'est à travers ces situations significatives que le salarié met en œuvre les compétences qui ont été identifiées comme communes à l'ensemble des options du BPA.

Les éléments présents dans le référentiel de compétences ont servi de base à l'élaboration du référentiel d'évaluation. Cependant, d'autres activités figurant dans le référentiel professionnel mettent en œuvre les compétences décrites et pourront également être prises en compte pour la formation et l'évaluation.

⁴ Parmi les critères utilisés pour leur détermination on peut citer : la fréquence, la complexité, la prise en compte d'aspects prospectifs, ou répondant à des nécessités politiques, réglementaires, stratégiques, sociales, éducatives.

Descripteurs de compétences de la spécialité Arboriculture fruitière

1. La taille d'hiver et les travaux en vert sur les arbres fruitiers	
Principales situations de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Taille de formation - Taille de fructification ou d'entretien - Eclaircissage manuel - Taille en vert - Réalisation des travaux associés ...
<p>But : Réaliser des opérations hivernales et en vert visant à garantir le rendement et le calibre espéré, le développement et la pérennité du verger.</p> <p>Responsabilité/Autonomie : Les décisions liées au mode de conduite des arbres fruitiers (densité, forme, type de taille, techniques d'éclaircissage...) sont à l'initiative de l'exploitant. Pour chaque nouvelle parcelle ou nouvelle variété, le salarié reçoit des consignes précises sur la charge optimum visée et sur l'intensité de taille d'éclaircissage. Il est responsable de ses appréciations, coupes et interventions (réorientation, remplacement, restructuration ...).</p>	
<p>Environnement de travail : Activité d'extérieur dont le rythme est soumis aux aléas climatiques. Travail réalisé le plus souvent en équipe restreinte, parfois seul. Selon qu'il utilise des outils de coupe « à main » ou « mécaniques », les risques d'utilisation des matériels sont plus ou moins élevés pour le salarié. Dans tous les cas, les activités de coupe mobilisent en permanence une vigilance importante du fait des risques encourus.</p>	
<p>Indicateurs de réussite :</p> <p><i>Directs et/ou à court terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Respect des consignes Respect des procédures techniques (ex. : respect de la progression et de la hiérarchie des tâches) Respect du rendement et de la cadence de travail exigés Technique de taille et qualité de la coupe Équilibre de l'arbre, répartition de la charge, pénétration de la lumière Intensité de taille et d'éclaircissage en fonction des consignes Regroupement du bois de taille en vue du broyage Respect des règles de sécurité et d'utilisation des matériels Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protection réglementaires pour les matériels <p><i>Indirects et/ou à moyen terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Adéquation – mise à fruit/vigueur Maintien des zones fructifères et renouvellement du bois Conformité de la récolte aux prévisions (calibre et rendement) Incidence des opérations sur l'alternance et sur le temps de taille d'hiver 	

Savoirs	Savoir-faire de base
<p>Morphologie et notions de physiologie des arbres fruitiers (induction florale, rôle de la lumière, types de fructification, notion d'alternance, équilibre mise à fruit/vigueur, calendrier de floraison et de production...)</p> <p>Caractéristiques du matériel végétal (porte-greffes, variétés)</p> <p>Stades repères des arbres fruitiers</p> <p>Notion de facteurs de rendement</p> <p>Types de taille et d'éclaircissages et incidence sur le développement du végétal et la production</p> <p>Techniques de contrôle de la mise à fruit : arcures, orientation, suppression de bourgeons...</p> <p>Relations entre mode de conduite et production (quantité, qualité)</p> <p>Matériels de taille d'éclaircissage et fonctionnement</p> <p>Règles de sécurité des biens et des personnes</p>	<p>Identifier les risques encourus pendant les opérations de taille et d'éclaircissage</p> <p>Affûter, désinfecter les outils et les manipuler en sécurité en respectant les règles de sécurité des personnes et d'économie de l'effort</p> <p>Positionner la plateforme de travail</p> <p>Apprécier l'aspect et la vigueur de l'arbre</p> <p>Apprécier l'intensité de floraison et de nouaison</p> <p>Choisir les bois à éliminer suivant l'objectif : formation de l'arbre, fructification, restructuration, travaux en vert...</p> <p>Réaliser des comptages de fleurs, de bouquets, de rameaux</p> <p>Utiliser en sécurité un sécateur à main et mécanique</p> <p>Réaliser l'arcure, l'attachage, l'extinction de bourgeons éventuellement</p> <p>Choisir les fruits (ou les fleurs) à éliminer suivant l'intensité d'éclaircissage choisie et le calibre espéré</p> <p>Réaliser l'arcure, les courbures de charpentières, les divers attachages (au palissage, branches entre elles...)</p> <p>Réaliser la taille en vert : égourmandage, suppression de rameaux surnuméraires ou gênant la pénétration de la lumière, étêtages ou rabattages pour les arbres en formation...</p> <p>Tirer les bois et les andainer en vue du broyage</p> <p>Effectuer un soin sur une plaie de taille</p> <p>Ranger, désinfecter, entretenir le matériel</p> <p>Repérer toutes anomalies (arbres à remplacer, mortalité partielle, palissage défectueux, état sanitaire...) et informer le responsable</p> <p>Remplacer des éléments du palissage : fils, poteaux</p> <p>Ranger, désinfecter, entretenir le matériel</p> <p>Adopter en permanence des gestes et postures adaptés aux efforts à fournir, qui optimisent le confort et à la sécurité au travail</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Apprécier l'état global d'une parcelle, pour une espèce et une variété donnée, et adapter le mode et l'intensité de taille et d'éclaircissage en toute autonomie, selon un objectif de production donné</p> <p>Autoévaluer les résultats de son travail (charge optimum de taille...), rectifier si nécessaire</p> <p>Maîtriser les gestes professionnels en préservant son intégrité physique</p> <p>Travailler rapidement et régulièrement en toute sécurité</p> <p>Modifier le planning de ses activités si le travail prévu ne peut pas être réalisé dans de bonnes conditions (météo défavorable, maturité insuffisante, problèmes de personnel...)</p>	<p>Appliquer constamment les principes de prudence et de respect du matériel pendant son travail</p> <p>Gérer son potentiel énergétique en fonction de sa situation de travail</p> <p>S'intégrer dans une équipe</p>

Descripteurs de compétences de la spécialité Arboriculture fruitière

2. L'observation et la surveillance des vergers	
Principales situations de travail :	<ul style="list-style-type: none"> - Relevés et comptages divers en vue des diagnostics - Repérage et identification des ennemis des arbres fruitiers - Repérage d'accidents physiologiques et climatiques - Repérage des pannes et des dysfonctionnements sur les installations
<p>But : Contribuer, grâce aux contrôles permanents qu'il assure à l'occasion des différentes tâches, au développement optimum des arbres fruitiers, à la qualité et à la quantité récoltée.</p> <p>Responsabilité / autonomie : Le salarié n'est pas seul à observer les arbres fruitiers sur l'exploitation, mais il a un devoir d'information permanent. Il intervient curativement dans la limite de ses responsabilités sur les installations et sur les arbres (suppression d'arbres morts ou dépérissants, attachages, palissages, dépannage sur le réseau d'irrigation...).</p> <p>Il alerte son supérieur, en prenant en compte le degré d'urgence, pour tous les constats concernant l'état sanitaire et le comportement physiologique des arbres. Il peut être amené à participer à la décision de l'action à mener.</p>	
<p>Environnement de travail : Le salarié spécialisé en arboriculture fruitière passe la plus grande partie de son temps, seul ou en équipe, dans les parcelles lors des divers chantiers : taille d'hiver et en vert, éclaircissage, interventions mécanisées, récolte. L'observation et la surveillance des arbres fruitiers s'exercent donc en permanence et de façon transversale à toutes ces activités. Cette vigilance suppose une attitude de curiosité et d'attention permanente, ainsi que de bonnes facultés visuelles.</p>	
<p>Indicateurs de réussite :</p> <p><i>Directs et/ou à court terme :</i> Détection et identification des symptômes et des problèmes Localisation géographique sur l'exploitation et la parcelle Qualité des informations rapportées et délais de transmission Appréciation de la gravité d'un problème et de l'urgence d'intervention</p> <p><i>Indirects et/ou à moyen terme :</i> A la récolte, conformité aux prévisions du calibre et de la charge A la chute des feuilles : obtention d'un état sanitaire qui contribuera à une diminution de la « pression des ennemis » l'année suivante</p>	
Savoirs	Savoir-faire de base
<p>Croissance et développement de l'arbre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification et utilisation des stades repères - appréciation de la vigueur, de l'intensité de floraison et de nouaison (chute physiologique) - fertilité, pollinisation (rôle et moyens de contrôle) - contrôles de croissance... <p>Bases de la nutrition des végétaux Incidence des périodes d'apport des nutriments sur la croissance et l'aspect du végétal Accidents physiologiques et climatiques : origine, dégâts et actions possibles Principaux ennemis des arbres fruitiers : symptômes et/ou dégâts et moyens de lutte correspondants Notion de contrôles visuels et de seuil d'intervention Conséquences économiques d'une mauvaise surveillance et d'une intervention tardive Notion de faune auxiliaire Règles à respecter liées à des réglementations ou cahiers des charges spécifiques Fonctionnement des installations d'irrigation fertilisante</p>	<p>Réaliser des prises d'échantillons et des comptages (stades physiologiques, qualité de la floraison, taux de nouaison...)</p> <p>Repérer la présence d'ennemis des arbres fruitiers : insectes, acariens, maladies cryptogamiques, virus, bactéries, adventices</p> <p>Identifier les ennemis les plus courants</p> <p>Utiliser les méthodes d'estimation des dégâts : techniques d'observation, comptages, notations, relevé de pièges...</p> <p>Repérer et diagnostiquer des signes externes d'accidents physiologiques : carences, dégâts d'origine climatique, chutes physiologiques diverses...</p> <p>Apprécier l'activité des insectes pollinisateurs</p> <p>Vérifier l'efficacité des interventions réalisées et des moyens mis en place : traitement phytosanitaire, lâcher d'auxiliaires, piégeage, confusion sexuelle...</p> <p>Repérer les dysfonctionnements ou les anomalies des installations (irrigation, drainage, fertilisation, antigel, palissages, filets antigrêle...) et prévenir et intervenir dans le respect des normes de sécurité</p>

Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Apprécier le risque sanitaire encouru suite à l'interprétation d'un contrôle visuel</p> <p>Réaliser un prédiagnostic approprié en vue d'une intervention</p> <p>Apprécier l'efficacité d'un éclaircissage.</p> <p>Collecter les informations utiles à la décision de renouvellement d'une intervention phytosanitaire (dates, pluviométrie, type de produit utilisé, stade visé...)</p>	<p>Prendre le temps nécessaire de l'observation</p> <p>Mobiliser ses capacités d'analyse et d'interprétation des signes observés</p> <p>Faire preuve de réactivité</p> <p>Appliquer constamment les principes de prudence et de respect du matériel et des équipements pendant son travail</p>

Descripteurs de compétences de la spécialité Arboriculture fruitière

3. La récolte et le conditionnement des fruits	
Principales situations de travail :	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement du chantier en emballages vides - Récolte - Conditionnement au champ ou en station fruitière - Transport de la récolte ...
<p>But : Fournir pour la commercialisation un produit de qualité et bien conditionné.</p> <p>Responsabilité / autonomie : Les décisions liées à la récolte (date, type, rythme de passage) sont toujours assurées par le responsable, le salarié assurant pour sa part des interventions simples, sur consignes précises au jour le jour : récolte au calibre, à la couleur, récolte en une ou plusieurs passes, conditionnement au champ....</p>	
<p>Environnement de travail : Sur une exploitation fruitière, le salarié passe beaucoup de temps à la récolte et au conditionnement, de mai à novembre sur certaines exploitations (des cerises précoces aux pommes tardives et aux agrumes). Certains salariés expérimentés sont amenés à conduire les tracteurs pour transporter la récolte ce qui contribue à la diversité de l'activité de la journée. Avec l'expérience et la confiance de l'employeur, ou en groupement d'employeurs, sa marge d'autonomie et de responsabilité peut s'accroître.</p>	
<p>Indicateurs de réussite : <i>Directs et/ou immédiats :</i> Régularité du travail et respect des consignes dans les différentes activités de récolte et de conditionnement Respect des procédures techniques (ex : respect de la progression et de la hiérarchie des tâches) Maîtrise des techniques de récolte et de manipulation des produits Respect du rendement et de la cadence de travail Respect du produit récolté et des plantations Respect des règles de sécurité et d'utilisation des matériels Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protection réglementaires pour les matériels <i>Indirects et/ou à moyen terme :</i> Conformité à la réception par le client Tenue au transport Qualité des lots à la sortie des chambres froides</p>	
Savoirs	Savoir-faire de base
<p>Notion de facteurs de rendement et d'élaboration de la qualité Tests de maturité : rôle et techniques Techniques de récolte Accidents physiologiques pré et postrécolte Techniques de conditionnement et de conservation des fruits Facteurs et techniques de conservation des fruits, en particulier pendant le transport Bonnes pratiques et réglementations relatives au conditionnement (normalisation européenne), au transport et à la conservation des fruits</p>	<p>Respecter la réglementation en vigueur et les cahiers des charges de l'entreprise Récolter à partir du sol ou en utilisant une plateforme de travail individuelle ou collective Récolter avec un picking-bag, au sol, avec des filets Récolter au calibre, à la couleur, en passe unique ou multiple, sans marquer les fruits, sans oublis Réaliser les gestes techniques de récolte adaptés à chaque espèce, variété et stade de maturité Alimenter le chantier en emballages vides : palox, caisses, palettes... Travailler en équipe de récolte ou sur une passerelle autotractée Participer à un chantier de récolte mécanisée Récolter en vrac et trier Evacuer et stocker la récolte Réaliser le conditionnement ou le préconditionnement au</p>

	<p>champ</p> <p>Contrôler l'aspect, le poids des colis et les étiqueter</p> <p>Réaliser le conditionnement en station fruitière</p> <p>Respecter la réglementation en vigueur et les cahiers des charges des acheteurs</p> <p>Adopter en permanence des gestes et postures adaptés aux efforts à fournir, qui optimisent le confort et à la sécurité au travail</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Apprécier la qualité et la quantité de la récolte,</p> <p>Apprécier la maturité des fruits, en déduire le nombre et le rythme des passages</p> <p>Organiser le chantier de récolte et l'approvisionnement en emballages vides (anticiper sur l'avancement du chantier) et l'évacuation des unités de récolte</p> <p>Modifier le planning de ses activités si le travail prévu ne peut pas être réalisé dans de bonnes conditions (météo défavorable, maturité insuffisante, problèmes de personnels...)</p> <p>Maîtriser les gestes professionnels en préservant son intégrité physique</p>	<p>Faire preuve de rigueur dans le choix des fruits à récolter</p> <p>Etre méticuleux dans l'acte de cueillette</p> <p>S'intégrer dans une équipe de tailleurs</p> <p>Appliquer constamment les principes de prudence et de respect du matériel et des équipements pendant son travail</p>

Descripteurs de compétences de la spécialité Arboriculture fruitière

4. Utilisation et entretien courant des matériels et équipements arboricoles	
Principales situations de travail :	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite de tracteurs avec outils portés et/ou tractés en toute sécurité - Conduite de matériels automoteurs - Réglage et attelage des outils et matériels - Travaux mécanisés : travaux du sol, fauchage, pulvérisation... - Entretien courant du matériel roulant - Stockage, manipulation et élimination des consommables et des déchets ...
<p>But : Réaliser les travaux prescrits en utilisant les différents matériels et équipements tout en veillant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conserver en bon état, - respecter les réglementations liées à leur usage (sécurité, code de la route, environnement...) - respecter le végétal, le sol et les infrastructures. <p>Responsabilité / Autonomie :</p> <p>Le salarié reçoit des consignes précises sur les travaux à réaliser : quantité à épandre, profondeur de labour, hauteur de coupe, période d'application, type et dose de produits à appliquer...</p> <p>Il organise son planning pour effectuer les opérations courantes d'entretien : il utilise notamment les périodes creuses ou d'intempéries pour réaliser les opérations nécessaires.</p> <p>Son expérience et l'organisation du travail sur l'exploitation peuvent lui conférer une grande autonomie dans la conduite des activités, mais celles-ci s'exercent toujours sous la responsabilité de l'employeur.</p>	
<p>Environnement de travail:</p> <p>Dans tous les cas, des risques d'accidents sont liés à la manipulation, la préparation et l'application des produits de protection des végétaux. Leur utilisation exige le respect de la réglementation.</p> <p>Certains outils sont particulièrement dangereux pour le salarié et son environnement : faucheuses, broyeurs, barre de coupe ou lamier pour la taille des haies, sécateur pneumatique, tronçonneuse...</p> <p>Le salarié reçoit du technicien ou du responsable des instructions précises concernant le produit et les doses à appliquer, oralement, par écrit (fiches, tableau, cahier) ou par l'intermédiaire du bulletin d'avertissements agricoles ou d'un groupe d'appui technique.</p>	
<p>Indicateurs de réussite :</p> <p><i>Directs et/ou immédiats :</i></p> <p>Choix des matériels et des outils en fonction des contraintes du chantier</p> <p>Adaptation du régime du moteur du tracteur et vitesse d'avancement aux différents types de travaux, au type de parcelle et au terrain</p> <p>Respect des règles de sécurité et d'utilisation des matériels,</p> <p>Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protection réglementaires pour les matériels</p> <p>Cas des traitements phytosanitaires et des épandages : identification et quantité des produits, réglage du pulvérisateur et de l'épandeur</p> <p>Cas des autres façons culturales : précision des réglages, contrôle du travail réalisé</p> <p>Etat général du matériel</p> <p>Fréquence des pannes et des remplacements de pièces mécaniques</p> <p>Remise en ordre des locaux et du matériel</p> <p>Régularité du travail et respect des consignes pour les quantités utilisés</p> <p>Respect des bonnes pratiques, de la sécurité et des règles environnementales : voisinage, cours d'eau, dosages...</p> <p><i>Indirects et/ou à moyen terme :</i></p> <p>Etat sanitaire du verger à la chute des feuilles</p>	

Savoirs	Savoir-faire de base
<p>Types de matériels et rôles de chacun Risques spécifiques liés à l'utilisation certains matériels (matériels à poste fixe et mobile...) Notions d'hydraulique, pneumatique, mécanique et de centre de gravité Réglementation en matière de sécurité, de circulation (code de la route), d'environnement Lubrifiants et carburants (rôle, usage et élimination)</p> <p>Principales catégories d'ennemis des arbres fruitiers et les moyens de lutte Impact des pratiques culturales sur l'environnement et la qualité des produits (bonnes pratiques et réglementations relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et à la conservation des sols) Techniques et rôle du travail du sol : l'action des matériels sur la structure des sols. Rôle de l'enherbement et techniques d'installation et d'entretien. Rôle de la fertilisation d'entretien et techniques d'épandage</p> <p>Bases de calcul (proportionnalité) pour le calcul des doses et les formules de réglage des buses</p> <p>Règles de sécurité et connaissance des EPI adaptés aux travaux Connaissance des risques pour la sécurité et la santé de l'homme (utilisateur et consommateur)</p> <p>Connaissance des conséquences économiques des problèmes rencontrés dans les différents chantiers</p>	<p>Conduire le matériel en sécurité (tracteur, enjambeur, automoteur...) Réaliser la maintenance de premier niveau, des différents matériels Respecter les procédures d'entretien suivant le livret du constructeur Entretien du matériel : graissage ; contrôle des niveaux et des pressions, vidange, changement de consommable... Effectuer des meulages, des soudures Remplacer des pièces défectueuses hors électronique Atteler le matériel (mise en place de la prise de force, vérification des protections, branchements hydrauliques...) Régler chaque matériel suivant les consignes, adapter les vitesses d'avancement Préparer les produits (dosage, dilution, mélange) et réaliser la pulvérisation et les divers épandages : lutte phytosanitaire, désherbage chimique, pulvérisations diverses (oligo-éléments, engrais foliaires...) Réaliser les travaux du sol : travaux superficiels (disques, cultivateurs, griffons, butteuses, sous-soleuses...), fauchage, désherbage mécanique Réaliser les travaux de contrôle de végétation Réaliser le chargement et le transport de la récolte. Alimenter les chambres froides Respecter les règles environnementales : protection des cours d'eau, tri sélectif des emballages Règles d'hygiène à respecter dans le nettoyage des matériels et des locaux Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI)</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements les plus courants et suspendre le travail et/ou réparer en autonomie et en toute sécurité Anticiper les pannes et repérer les dysfonctionnements (au bruit, à l'odeur...) Adapter la conduite en fonction des contraintes du milieu pour limiter les risques d'accident, de dégradation du matériel ou de dégâts sur le végétal Repérer une situation critique (risque sanitaire, état des sols...) et transmettre l'information</p> <p>Utiliser des matériels ayant une incidence forte sur la production (pulvérisateur, outils hydrauliques de travail du sol) Modifier le planning de ses activités si le travail prévu ne peut pas être réalisé dans de bonnes conditions (météo défavorable, maturité insuffisante, problèmes de personnel...)</p>	<p>Adopter en permanence des gestes et postures adaptés aux efforts à fournir, qui optimisent le confort et la sécurité au travail</p> <p>Appliquer constamment les principes de prudence et de respect du matériel et des équipements pendant son travail</p> <p>Appliquer avec rigueur les contrôles visant à garantir sa sécurité et celle du matériel</p> <p>Maintenir une vigilance constante sur les règles de sécurité et d'hygiène et de prévention des risques professionnels</p>

Compétences spécifiques de la spécialité Horticulture ornementale et légumière du BPA option Travaux des productions horticoles

Présentation :

L'analyse du travail et le repérage de **situations de travail significatives**⁵ ont permis d'établir un ensemble de descripteurs des compétences mobilisées dans l'activité professionnelle. Ces éléments ont été classés et regroupés dans des fiches relatives à des ensembles de situations de travail qui visent la même finalité, propres à chaque spécialité - les fiches de **compétences spécifiques**.

Ainsi, la spécialité **Horticulture ornementale et légumière** comporte 6 fiches relatives à des ensembles de situations de travail qui ont été analysées.

- 1 - La conduite et le suivi de la multiplication des végétaux**
- 2 - La mise en place et la conduite des cultures**
- 3 - L'observation et la surveillance des cultures**
- 4 - La récolte, le conditionnement des productions légumières**
- 5 - La préparation des commandes de plantes ornementales**
- 6 - L'utilisation et l'entretien des matériels et des équipements**

Ces fiches présentent les principaux descripteurs des compétences mobilisées pendant le travail. Les éléments qui y figurent ont été déterminés à partir de l'analyse de situations de travail significatives au sens de la compétence et représentatives de la diversité des emplois, repérées avec les employeurs et les salariés comme étant particulièrement révélatrices de la compétence d'un salarié. Les listes figurant dans chaque fiche ne sont pas exhaustives, elles peuvent être enrichies par les formateurs à travers l'analyse d'autres situations de travail significatives observées dans des contextes particuliers. C'est en particulier sur la base de ces compléments que seront construites les UCARE.

Rappelons également que c'est à travers ces situations significatives que le salarié met en œuvre les compétences qui ont été identifiées comme communes à l'ensemble des options du BPA.

Les éléments présents dans le référentiel de compétences ont servi de base à l'élaboration du référentiel d'évaluation. Cependant, d'autres activités figurant dans le référentiel professionnel mettent en œuvre les compétences décrites et pourront également être prises en compte pour la formation et l'évaluation.

⁵ Parmi les critères utilisés pour leur détermination on peut citer : la fréquence, la complexité, la prise en compte d'aspects prospectifs, ou répondant à des nécessités politiques, réglementaires, stratégiques, sociales, éducatives.

Descripteurs de compétences de la spécialité Horticulture ornementale et légumière

1. La conduite et le suivi de la multiplication des végétaux	
Principales situations de travail :	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des substrats et de contenants - Semis - Bouturage - Greffages et de surgreffages - Repiquages, transplantations et rempotages - Distançage ...
<p>But: Contribuer à la production de plants et de plantes destinées à la pépinière et à la vente directe.</p> <p>Responsabilité / autonomie : Le salarié travaille sur consignes avec une grande autonomie d'organisation. Les décisions liées aux choix des espèces et cultivars à multiplier sont du ressort du chef d'exploitation. Le passage d'un chantier à l'autre, certains réglages de machines ou de robots sont souvent décidés en concertation avec l'encadrement.</p>	
<p>Environnement de travail : Dans une exploitation de production florale et de pépinières le travail est rythmé par le type de production. Dans le cas d'une monoproduction (fleurs coupées, pépinière fruitière ou forestière...) les tâches sont groupées dans le temps et se font souvent en équipe. Lorsque les productions sont variées et quand les activités de multiplication sont bien réparties sur l'année elles contribuent à la spécialisation des salariés.</p>	
<p>Indicateurs de réussite : <i>Directs et/ou immédiats :</i> Régularité, soin et précision du travail Respect du rendement et de la cadence de travail exigés Respect des consignes dans les différentes activités de préparation et de multiplication. Connaissance des végétaux (espèces et cultivars) Indice de levée et de reprise Homogénéité des lots <i>Indirects et/ou à moyen terme :</i> Taux de mortalité à X jours ou semaines (selon espèce et variété)</p>	
Savoirs	Savoir-faire de base
Identification des espèces et les variétés cultivées Identification des stades physiologiques des principales espèces Particularités des espèces et des variétés et incidence sur leur reproduction Notions de physiologie de la reproduction Techniques de reproduction Techniques associées à la multiplication sexuée (pollinisation, hybridation...) et végétative (hormonage, brumisation, multiplication in vitro...) Rôles et particularités des substrats Facteurs de croissance et de développement Principaux ennemis des cultures pendant la période de reproduction et principaux moyens de lutte Bonnes pratiques et réglementations relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et à l'épandage des fertilisants	<p><i>Cas de multiplication sous abri :</i> Organiser l'aire de multiplication Préparer les mélanges de substrats (matières inertes, fertilisants) Remplir les plaques de multiplication, les caissettes, les godets... Semer à la main (à la volée et en poquets), avec un semoir mécanique et un robot Prélever les boutures et les greffons sur le pied mère Réaliser l'hormonage Placer les boutures Repiquer et repoter à la main Repiquer et repoter à la machine ou avec un robot Planter manuellement en pleine terre Arroser au jet, à la paume... Réaliser les greffes spécifiques, manuelles et mécanisées Réaliser les ligatures, la pose de cires ou de mastics... Réaliser les marcottes, les séparations de touffe...</p>

	<p>Poser les paillages, poser les films plastiques Aérer les cultures Réaliser le désherbage manuel et/ou chimique Réaliser le distançage</p> <p><i>Cas de multiplication en pleine terre : (tâches spécifiques)</i> Cerner, à la bêche, les plantes en pépinière de plein champ Arracher les plants manuellement, à la bêche ou au louchet Réaliser l'habillage des plants Mettre en jauge Transplanter les plants ...</p> <p><i>Dans tous les cas :</i> Adopter en permanence des gestes et postures adaptés aux efforts à fournir, qui optimisent le confort et à la sécurité au travail</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Réaliser les différentes greffes au rythme demandé, en préservant son intégrité physique Apprécier la vigueur des plantes, les risques sanitaires</p> <p>Modifier le planning de ses activités si le travail prévu ne peut pas être réalisé dans de bonnes conditions (météo défavorable, installation défaillante, problèmes de personnel...)</p>	<p>Auto-évaluer régulièrement le résultat de son action et rectifier le cas échéant</p> <p>Appliquer constamment les principes de prudence et de respect du matériel et des équipements pendant son travail</p>

Descripteurs de compétences de la spécialité Horticulture ornementale et légumière

2. La mise en place et la conduite des cultures	
Principales situations de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des sols et des aires de culture - Mise en place des paillages, des palissages, des abris bas et des réseaux divers - Semis direct - Plantation manuelle et mécanisée - Travaux sur la plante : effeuillage, éclaircissage, attachage... - Nettoyage de la parcelle cultivée, de l'aire de culture, des abris et des abords ...
<p>But: Réaliser des opérations de mise en place de la culture, à l'extérieur et sous abri, en pleine terre et hors-sol, visant à garantir le développement de la plante, le rendement et la qualité espérés.</p> <p>Responsabilité / autonomie : Les décisions liées à la conduite des cultures et certaines interventions ayant une incidence notable sur la production ou sur l'environnement (traitements phytosanitaires) sont généralement assurées par le responsable ou par un salarié « spécialisé », le salarié assurant pour sa part des interventions simples, sur consignes précises au jour le jour : poses diverses, plantations, interventions en vert, attachages, enroulage, sélection diverses...</p>	
<p>Environnement de travail : Le salarié passe la plus grande partie de son temps, seul ou en équipe, dans les parcelles lors des divers chantiers. Sur une exploitation horticole de plein champ le travail est rythmé par les gros chantiers qui se reproduisent tous les ans (mise en place des cultures), les autres activités sont organisées au jour le jour (la récolte est abordée à part).</p>	
<p>Indicateurs de réussite : <i>Directs et/ou immédiats :</i> Régularité du travail et respect des consignes dans les différentes activités de récolte et de conditionnement Respect des procédures techniques (ex : respect de la progression et de la hiérarchie des tâches) Maîtrise des techniques particulières Respect du rendement de travail exigé Respect des règles de sécurité et d'utilisation des matériels Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protection réglementaires pour les matériels Respect des règles environnementales <i>Indirects et/ou à moyen terme :</i> Régularité de la production sur la parcelle Rendement et qualité avant la récolte</p>	
Savoirs	Savoir-faire de base
Types de substrats : techniques de fabrication, particularités, recyclage Action des paillages sur le sol Identification des stades repères des principales espèces légumières et ornementales cultivées dans la région Notions d'itinéraire technique et de facteurs de rendement Techniques de maintien et de protection physique et climatique des productions légumières et ornementales Particularités des espèces et des variétés et incidence sur leur mode de conduite Principales catégories d'ennemis des cultures et moyens de lutte Impact des pratiques culturales sur l'environnement et	<i>Installation et conduite de la culture :</i> Nettoyer l'aire de culture ou la parcelle Poser les paillages En culture hors-sol, poser les gouttières ou les sacs (ou conteneurs) de culture Réaliser l'épandage manuel (fertilisants, matière organique...) Surfacier Tracer, piqueter Semer et planter manuellement Approvisionner un semoir ou une planteuse mécanisés Poser les paillages et les arceaux des abris bas Poser les films thermiques ou de protection, Installer les palissages, les brise-vent et les tuteurs de

<p>la qualité des produits Bonnes pratiques et réglementations relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et à l'épandage des fertilisants</p>	<p>soutien Aérer les cultures (relevages des films, manipuler les ouvrants...) Réaliser le désherbage manuel Utiliser un pulvérisateur à dos Réaliser les lâchers d'auxiliaires Désinstaller les abris bas, enlever les plantes en fin de culture et les paillages Enlever les palissages et les réseaux puis les stocker Régler les matériels d'injection suivant les consignes : doses à pulvériser, doses à injecter</p> <p><i>Intervention sur la plante :</i> Réaliser les attachages, la pose des clips et de crosses, (clipsage) et les guidages Epandre manuellement les engrais minéraux et organiques Réaliser les travaux en vert : tailles, pincements, arcures, ébourgeonnage, égourmandages, effeuillages, rabattages, étêtages, éclaircissages, sélections diverses Réaliser la descente des plantes (cas de la tomate) ... <i>Dans tous les cas :</i> Adopter en permanence des gestes et postures adaptés aux efforts à fournir, qui optimisent le confort et à la sécurité au travail Utiliser les EPI</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Apprécier l'état du sol ou du substrat (structure, humidité, vie biologique, aspect du système racinaire...), de la culture (vigueur des plantes, risques sanitaires) et le potentiel de récolte et en déduire comment adapter son intervention. Modifier le planning de ses activités si le travail prévu ne peut pas être réalisé dans de bonnes conditions (météo défavorable, sol non ressuyé, problèmes de personnel...)</p>	<p>Auto-évaluer régulièrement le résultat de son action et rectifier le cas échéant</p> <p>Appliquer constamment les principes de prudence et de respect du matériel et des équipements pendant son travail Adopter en permanence des gestes et postures professionnels adaptés au confort et à la sécurité</p>

Descripteurs de compétences de la spécialité Horticulture ornementale et légumière

3. L'observation et la surveillance des cultures	
Principales situations de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Relevés et comptages divers (en vue des diagnostics) - Repérage et identification d'ennemis des plantes cultivées - Repérage d'accidents physiologiques et climatiques - Repérage des pannes et des dysfonctionnements sur les installations ...
<p>But : Observer et surveiller en permanence les cultures afin d'adapter son action pour garantir les conditions optimum de réalisation des objectifs de production.</p> <p>Responsabilité / autonomie : Le salarié n'est pas seul à observer les cultures sur l'exploitation, mais il a un devoir d'information permanent. Il intervient curativement dans la limite de ses responsabilités sur les installations et sur la conduite des productions (suppression de plantes mortes ou dépérissantes, interventions sur le palissage et le réseau d'irrigation ...). Il alerte son supérieur, en prenant en compte le degré d'urgence, pour tous les constats concernant l'état sanitaire et le comportement physiologiques. Il peut être amené à participer à la décision de l'action à mener.</p>	
<p>Environnement de travail : Le salarié spécialisé en productions horticoles passe la plus grande partie de son temps dans les parcelles ou sous les abris lors des divers chantiers. L'observation et la surveillance des productions s'exercent donc en permanence et de façon transversale à toutes les activités réalisées. Cette vigilance suppose une attitude de curiosité et d'attention permanente, ainsi que de bonnes facultés visuelles.</p>	
<p>Indicateurs de réussite : <i>Directs et/ou immédiats:</i> Pertinence de la détection des symptômes et des problèmes Qualité de l'information rapportée (orale ou écrite) et rapidité de transmission Appréciation de la gravité des anomalies et de l'urgence Réalisation d'un prédiagnostic en vue d'une intervention <i>Indirects et/ou à moyen terme :</i> Etat sanitaire des cultures à la récolte</p>	
Savoirs	Savoir-faire de base
<p>Bases d'anatomie et de physiologie des principales espèces concernées</p> <p>Bases de la nutrition des végétaux</p> <p>Incidence des périodes d'apport des nutriments sur la croissance et l'aspect du végétal</p> <p>Identification et utilisation des stades repères</p> <p>Liaison floraison/fructification/élaboration du rendement</p> <p>Principaux ennemis des cultures : symptômes et/ou dégâts et moyens de lutte correspondants (lutte conventionnelle, intégrée et biologique...)</p> <p>Notion de contrôles visuels et de seuil d'intervention</p> <p>Conséquences économiques d'une mauvaise surveillance et d'une intervention tardive</p> <p>Fonctionnement des installations d'irrigation fertilisante et de gestion du climat</p>	<p>Réaliser des prises d'échantillons et des comptages (stades physiologiques, qualité de la floraison, taux de nouaison)</p> <p>Repérer la présence d'ennemis des cultures : insectes, acariens, maladies cryptogamiques, adventices...</p> <p>Identifier les ennemis les plus courants</p> <p>Utiliser les méthodes de suivi des populations de ravageurs, de maladies et d'auxiliaires et/ou d'estimation des dégâts : techniques d'observations, comptages, notations, relevé de pièges, notations</p> <p>Apprécier l'activité des insectes pollinisateurs</p> <p>Repérer et diagnostiquer des signes externes d'accidents physiologiques : carences, dégâts d'origine climatique, chutes physiologiques diverses</p> <p>Repérer des dysfonctionnements ou des anomalies des installations : irrigation, brumisation, ombrages, ouvrants, drainage, fertilisation, antigel, palissages, filets de protection...</p> <p>Apprécier l'activité des insectes pollinisateurs</p> <p>Contrôler le recyclage des solutions fertilisantes</p> <p>Vérifier l'efficacité de l'intervention faite</p> <p>Diagnostiquer un dysfonctionnement simple sur les installations et intervenir en toute sécurité</p>

Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Apprécier le risque sanitaire encouru suite à l'interprétation d'un contrôle visuel</p> <p>Apprécier le risque encouru par la culture lors du constat d'un dysfonctionnement des installations</p> <p>Collecter les informations utiles à la décision de renouvellement d'une intervention phytosanitaire</p>	<p>Prendre le temps nécessaire à l'observation et à l'enregistrement des informations</p> <p>Mobiliser ses capacités d'analyse et d'interprétation des signes observés</p> <p>Faire preuve de réactivité</p> <p>Appliquer constamment les principes de prudence et de respect du matériel et des équipements pendant son travail</p>

Descripteurs de compétences de la spécialité Horticulture ornementale et légumière

4. La récolte et le conditionnement des productions légumières	
Principales situations de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement du chantier en emballages vides - Récolte - Conditionnement au champ ou en station - Transport de la récolte ...
<p>But: Fournir pour la commercialisation un produit de qualité et bien conditionné.</p> <p>Responsabilité / autonomie : Les décisions liées à la récolte des productions légumières (date, type, rythme) sont toujours assurées par le responsable, le salarié assurant pour sa part des interventions simples, sur consignes précises au jour le jour : récolte au calibre, à la couleur, récolte en une ou plusieurs passes, conditionnement au champ ou sous serre...</p>	
<p>Environnement de travail : Sur une exploitation légumière, le salarié passe beaucoup de temps pour les interventions en vert, la récolte et le conditionnement (souvent en même temps). Certains salariés expérimentés sont amenés à conduire les tracteurs ou un élévateur pour transporter la récolte, ce qui contribue à la diversité de l'activité de la journée. Avec l'expérience et la confiance de l'employeur, ou en groupement d'employeurs, sa marge d'autonomie et de responsabilité peut s'accroître.</p>	
<p>Indicateurs de réussite : <i>Directs et/ou immédiats :</i> Régularité du travail et respect des consignes dans les différentes activités de récolte et de conditionnement Respect des procédures techniques (ex : respect de la progression et de la hiérarchie des tâches) Maîtrise des techniques de récolte et de manipulation des produits Respect du rendement et de la cadence de travail exigés Respect du produit récolté et de la plantation Respect des règles de sécurité et d'utilisation des matériels, Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protection réglementaires pour les matériels <i>Indirects et/ou à moyen terme :</i> Conformité à la réception par le client Tenue au transport Qualité des lots à la sortie des chambres froides</p>	
Savoirs	Savoir-faire de base
Reconnaissance des stades physiologiques des principales espèces végétales cultivées dans la région Notions de facteurs de rendement et d'élaboration de la qualité Tests de maturité : rôle et techniques Techniques de récolte Accidents physiologiques sur les plantes (pré et de post-récolte) Techniques de conditionnement et de conservation des légumes Bonnes pratiques et réglementations relatives au conditionnement (normalisation européenne), au transport et à la conservation de produits végétaux	Respecter la réglementation en vigueur et les cahiers des charges de l'entreprise Récolter à partir du sol ou en utilisant une plateforme de travail individuelle ou collective Récolter au calibre, à la couleur, au stade physiologique Réaliser les gestes techniques de récolte adaptés à chaque espèce et variété Alimenter le chantier en emballages vides : palox, caisses, palettes, seaux... Travailler en équipe de récolte ou sur une récolteuse mécanique Récolter en vrac et trier Evacuer et stocker la récolte Réaliser le conditionnement ou le pré-conditionnement au champ Contrôler le poids des colis, le nombre de produits récoltés Réaliser le conditionnement manuel ou mécanisé en station Adopter en permanence des gestes et postures adaptés aux

	efforts à fournir, qui optimisent le confort et à la sécurité au travail
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Apprécier la récolte, la maturité des légumes, le nombre et le rythme des passages</p> <p>Organiser le chantier de récolte et l'approvisionnement en emballages vides (anticiper sur l'avancement du chantier) et l'évacuation des unités de récolte</p> <p>Modifier le planning de ses activités si le travail prévu ne peut pas être réalisé dans de bonnes conditions (météo défavorable, maturité insuffisante, problèmes de personnels...)</p> <p>Maîtriser les gestes professionnels en préservant l'intégrité physique de la personne</p>	<p>Auto-évaluer régulièrement le rythme et la qualité de la récolte et rectifier le cas échéant</p> <p>S'intégrer dans une équipe</p> <p>Appliquer constamment les principes de prudence et de respect du matériel et des équipements pendant son travail</p>

Descripteurs de compétences de la spécialité Horticulture ornementale et légumière

5. La préparation des commandes de plantes ornementales	
Principales situations de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Récolte et regroupement des végétaux (ou parties de végétaux) correspondant à la commande - Préparation et conditionnement - Chargement des véhicules - Stockage des produits ...
But : Préparer pour la commercialisation un produit de qualité et bien conditionné.	
Environnement de travail : Dans une exploitation d'horticulture ornementale, le salarié passe une partie de son temps à la récolte des végétaux et au conditionnement des commandes. Certains salariés expérimentés sont spécialisés dans la réalisation des commandes. Avec l'expérience et la confiance de l'employeur, ou en groupement d'employeurs, sa marge d'autonomie et de responsabilité peut s'accroître.	
Indicateurs de réussite : <i>Directs et/ou immédiats :</i> Régularité du travail et respect des consignes, en fonction de la commande, dans les différentes activités de récolte et de conditionnement. Conformité des lots en fonction de la commandes (nombre, variété, taille, stade de floraison...) Homogénéité des lots (taille, calibre, stade de végétation, état sanitaire...) Maîtrise des techniques de récolte et de manipulation des produits Respect du produit récolté Présentation du produit Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protection réglementaires pour les matériels <i>Indirects et/ou à moyen terme :</i> Satisfaction du client	
Savoirs	Savoir-faire de base
Identification des végétaux aux fleurs, aux feuilles, aux bois Particularités anatomiques et place dans la classification Dénomination en français et en latin Reconnaissance des stades physiologiques des principales espèces végétales cultivées dans l'entreprise Particularités et exigences pédoclimatiques des plantes Techniques de récolte, de collecte et de mise en valeur des produits Techniques de conditionnement et de conservation des produits horticoles Bonnes pratiques et réglementations relatives au conditionnement, au transport et à la conservation des produits horticoles	Localiser des plantes sur l'entreprise et les identifier Nommer la plante, informer sur ses particularités Apprécier le stade de développement de la plante Réaliser la récolte au champ, sous abri, sur l'aire de culture : arrachages, coupe de fleurs et de feuillages, collecte de pots et de contenues conformément à la commande Récolter ou cueillir au diamètre, à la couleur, au stade de floraison, à la forme, à l'aspect sans marquer ni abîmer les produits. Réaliser les gestes techniques de récolte adaptés à chaque espèce et en fonction de la destination En pépinière, arracher les plants à la bêche ou au louchet Réaliser une motte Travailler en équipe de récolte Réaliser le conditionnement au champ ou en station Alimenter les chantiers en emballages vides, en rolls, en fournitures diverses Réaliser la manutention et le transport de la récolte Charger des camions manuellement Stockage des produits (mise en jauge, sous abris, chambre froide) Respecter la réglementation en vigueur et les cahiers des charges des acheteurs Cerner les plantes en pépinière de pleine terre Arracher les plants à la bêche, à la lame tractée ou portée Adopter en permanence des gestes et postures professionnels

	adaptés au confort et à la sécurité
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
Organiser le chantier de récolte et l'approvisionnement en emballages vides (anticiper sur l'avancement du chantier) Modifier le planning de ses activités si le travail prévu ne peut pas être réalisé dans de bonnes conditions (météo défavorable, arrêts de végétation, problèmes de personnel...)	Auto-évaluer régulièrement la qualité de la récolte et rectifier le cas échéant S'intégrer dans une équipe Appliquer constamment les principes de prudence et de respect du matériel et des équipements pendant son travail

Descripteurs de compétences de la spécialité Horticulture ornementale et légumière

6 - L'utilisation et l'entretien des matériels et des équipements	
Principales situations de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite de tracteurs avec outils portés et/ou tractés en toute sécurité - Conduite de matériels automoteurs - Réglage et attelage des outils et matériels - Travaux mécanisés : travail du sol, pulvérisation, arrachages... - Entretien courant du matériel roulant - Stockage, manipulation et élimination des consommables et des déchets - Montage et maintenance des serres
<p>But : Réaliser les travaux prescrits en utilisant les différents matériels et équipements tout en veillant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conserver ceux-ci en bon état, - respecter les réglementations liées à leur usage (sécurité, code de la route, environnement...), - respecter le végétal, le sol et les infrastructures. <p>Responsabilité / Autonomie : Le salarié reçoit des consignes précises sur les travaux à réaliser : quantité à épandre, profondeur de labour, hauteur de coupe, période d'application, type et dose de produits à appliquer... Il organise son planning pour effectuer les opérations courantes d'entretien : il utilise notamment les périodes creuses ou d'intempéries pour réaliser les opérations nécessaires. Son expérience et l'organisation du travail sur l'exploitation peuvent lui conférer une grande autonomie dans la conduite des activités, mais toujours sous la responsabilité de l'employeur.</p>	
<p>Environnement de travail: Dans tous les cas, des risques d'accidents sont liés à la manipulation, la préparation et l'application des produits de protection des végétaux. Leur utilisation exige le respect de la réglementation. Le salarié reçoit des instructions précises concernant le produit et les doses à appliquer du technicien ou du responsable, oralement, par écrit (fiches, tableau, cahier) ou par l'intermédiaire du bulletin d'avertissements agricoles ® ou d'un groupe d'appui technique.</p>	
<p>Indicateurs de réussite : <i>Directs et/ou immédiats :</i> Adaptation des outils et matériels utilisés aux contraintes du chantier Adaptation du régime du moteur du tracteur et vitesse d'avancement Absence d'erreurs dans l'identification et la quantité des produits de traitement Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protection réglementaires pour les matériels Cas des traitements phytosanitaires et des épandages : identification et quantité des produits, réglage du pulvérisateur et de l'épandeur Cas des autres façons culturales : précision des réglages, contrôle du travail réalisé Etat général du matériel Fréquence des pannes et des remplacements de pièces mécaniques Remise en ordre des locaux et du matériel. Régularité du travail et respect des consignes pour les quantités utilisés Respect des bonnes pratiques, de la sécurité et des règles environnementales : voisinage, cours d'eau, dosages... <i>Indirects et/ou à moyen terme :</i> Etat sanitaire et rendement à la récolte</p>	
Savoirs	Savoir-faire de base
Types de matériels et rôles de chacun Risques spécifiques liés à l'utilisation certains matériels Notions d'hydraulique, pneumatique, mécanique et de centre de gravité Réglementation en matière de sécurité, de circulation (code de la route), d'environnement Lubrifiants et carburants (rôle, usage et élimination)	Réaliser la maintenance de premier niveau du tracteur et/ou de l'automoteur, des matériels tractés Respect des procédures d'entretien suivant le livret du constructeur Entretien le matériel : graissage; contrôle des niveaux et des pressions, vidange, changement de consommable... Effectuer des meulages, des soudures

<p>Principales catégories d'ennemis des plantes horticoles et moyens de lutte</p> <p>Impact des pratiques culturales sur l'environnement et la qualité des produits (bonnes pratiques et réglementations relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et à la conservation des sols)</p> <p>Techniques et le rôle du travail du sol : l'action des matériels sur la structure des sols.</p> <p>Rôle de l'enherbement et techniques d'installation et d'entretien.</p> <p>Rôle de la fertilisation d'entretien et techniques d'épandage</p> <p>Bases de calcul (proportionnalité) pour le calcul des doses et les formules de réglage des buses</p> <p>Règles de sécurité et connaissance des EPI adaptés aux travaux</p> <p>Connaissance des risques pour la sécurité et la santé de l'homme</p> <p>Connaissance des conséquences économiques des problèmes rencontrés dans les différents chantiers</p>	<p>Remplacer des pièces défectueuses hors électronique</p> <p>Atteler le matériel (mise en place de la prise de force, vérification des protections, branchements hydrauliques...)</p> <p>Régler chaque matériel suivant les consignes, adapter les vitesses d'avancement</p> <p>Préparer les produits (dosage, dilution, mélange) et réaliser la pulvérisation et les divers épandages : lutte phytosanitaire, désherbage chimique et thermique, pulvérisations diverses (oligo-éléments, engrais foliaires...)</p> <p>Réaliser les travaux du sol : travaux superficiels (disques, cultivateurs, griffons, butteuses, sous-soleuses...), fauchage, désherbage mécanique</p> <p>Réaliser les travaux de contrôle de végétation (écimages, rognages...)</p> <p>Réaliser le chargement avec l'élévateur</p> <p>Transporter de la récolte</p> <p>Alimenter les chambres froides</p> <p>Préparer une planche ou une parcelle pour le semis et/ou la mise en place de boutures ou de plants</p> <p>Cerner les plantes en pépinière de plein champ</p> <p>Arracher les plants à la « lame » tractée ou portée</p> <p>Respecter les règles environnementales : protection des cours d'eau, tri sélectif des emballages</p> <p>Règles d'hygiène à respecter dans le nettoyage des matériels et des locaux</p> <p>Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI)</p> <p>Utiliser une nacelle pour réaliser les travaux en hauteur de montage et d'entretien des serres (assemblages, changements de vitres...)</p> <p>Adopter en permanence des gestes et postures adaptés aux efforts à fournir, qui optimisent le confort et la sécurité du travail</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements les plus courants et suspendre le travail et/ou réparer en autonomie</p> <p>Anticiper les pannes et repérer les dysfonctionnements (au bruit, à l'odeur...)</p> <p>Adapter la conduite en fonction des contraintes du milieu pour limiter les risques d'accident, de dégradation du matériel ou de dégâts sur le végétal</p> <p>Repérer une situation critique (risque sanitaire, état des sols...) et transmettre l'information :</p> <p>Utiliser des matériels ayant une incidence forte sur la production (pulvérisateur, outils hydrauliques de travail du sol)</p> <p>Modifier le planning de ses activités si le travail prévu ne peut pas être réalisé dans de bonnes conditions (météo défavorable, maturité insuffisante, problèmes de personnels...)</p>	<p>Appliquer constamment les principes de prudence et de respect du matériel et des équipements pendant son travail</p> <p>Appliquer avec rigueur les contrôles visant à garantir sa sécurité et celle du matériel</p> <p>Faire preuve d'une vigilance permanente concernant les règles de sécurité et d'hygiène et de prévention des risques professionnels</p>

Référentiel d'évaluation du BPA option Travaux des productions horticoles

Le référentiel d'évaluation conserve les caractéristiques principales des référentiels en unités capitalisables (UC). Il est constitué de 10 UC indépendantes, dont les contenus doivent être adaptés par les centres de formation. Parmi ces unités, 2 UCARE, proposées par ceux-ci, permettent l'adaptation à des situations d'emploi locales. L'objectif de renforcer la prise en compte de la réalité du travail dans l'écriture des objectifs pédagogiques explique l'importance relative de l'évaluation en situation de travail : au moins 4 unités sur 10 doivent être évaluées selon ces modalités. Cette caractéristique accentue l'importance des phases d'apprentissage en situation professionnelle, en entreprise de stage ou d'apprentissage ou bien encore dans l'atelier technologique ou l'exploitation de l'établissement.

Le référentiel d'évaluation est issu d'une analyse pédagogique des résultats de l'analyse du travail, repris dans le référentiel de compétences. L'évaluation tiendra compte du fait que les fiches du RC décrivent des compétences qui ne sont pas toutes celles d'un salarié débutant, alors que le diplôme est délivré pour permettre l'accès à l'emploi.

Le référentiel d'évaluation du BPA comporte 10 UC :

- 3 UCG ou unités capitalisables générales, qui sont communes à toutes les options du BPA
- 2 UCO ou unités capitalisables d'option, qui sont communes à toutes les spécialités d'une option du BPA
- 3 UCS ou unités capitalisables de spécialité, propres à chacune des spécialités de l'option (2 spécialités dans le cas du BPA Travaux des productions horticoles)
- 2 UCARE ou unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi.

Le référentiel comporte également l'UCARE « technico-économique » obligatoire pour les candidats nés avant 1971 qui souhaiteraient obtenir la capacité professionnelle agricole par dérogation.

Les unités capitalisables sont définies par un **objectif terminal** et comportent des objectifs intermédiaires sur lesquels l'évaluation certificative devra porter. Tous les objectifs du référentiel devront être évalués pour obtenir l'unité capitalisable.

Dans le cas des UCS et des UCARE, **ces évaluations se dérouleront en situation de travail**⁶.

L'évaluation de certains objectifs des UCG et des UCO sera autant que possible réalisée en même temps que les évaluations des UCS et des UCARE.

Adaptation du référentiel d'évaluation :

Les **unités** doivent être contextualisées aux situations rencontrées dans les bassins d'emplois des centres de formation. L'adaptation est réalisée par les formateurs et concerne tout ou partie de chaque UC, en totalité pour les UCARE (sauf UCARE obligatoires).

Les **objectifs** ne sont pas complétés d'un rang supplémentaire.

Selon le cas, les « **points sur lesquels peut porter l'évaluation** » correspondent aux notions concernées par l'évaluation ou aux actions sur lesquelles celle-ci porte. L'adaptation de cette colonne consiste, selon le cas, à préciser certains points, à supprimer des points qui seraient sans objet ou encore à rajouter, si c'est indispensable, des points non abordés dans le référentiel national.

Les **attendus** précisent la performance attendue lors de l'évaluation. Ils sont adaptés par le centre de formation en fonction des modifications apportées dans les points sur lesquels peut porter l'évaluation (ajout, suppression, précision).

⁶ Toutes les UCS et au moins une UCARE sur les 2 (cf. arrêté de création).

Structure du référentiel d'évaluation du BPA option Travaux des productions horticoles

Référentiel des UC G

UCG 1

UC G1

Objectif terminal Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UC G2

Objectif terminal Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UC G3

Objectif terminal Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Référentiel des UC O

UC O1

Objectif terminal Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles

UC O2

Objectif terminal Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation horticole

Référentiel des UC S de la spécialité Arboriculture fruitière

UC S1 AF

Objectif terminal Réaliser la taille d'hiver et les travaux en vert

UC S2 AF

Objectif terminal Réaliser le suivi du verger et la récolte des fruits

UC S3 AF

Objectif terminal Mettre en œuvre des opérations mécanisées d'entretien du verger dans le respect des règles de sécurité et d'environnement

Trame de l'UCARE 1 à compléter

Trame de l'UCARE 2 à compléter

Référentiel des UC S de la spécialité horticulture ornementale et légumière

UC S1 HOL

Objectif terminal Réaliser les travaux de multiplication des végétaux

UC S2 HOL

Objectif terminal Réaliser l'installation et le suivi des cultures

UC S3 HOL

Objectif terminal Réaliser la récolte et la préparation des commandes

Trame de l'UCARE 1 à compléter

Trame de l'UCARE 2 à compléter

UCARE obligatoire pour les candidats nés avant 1971 qui souhaitent obtenir la capacité professionnelle agricole

**Structure du référentiel d'évaluation
du BPA Travaux des productions horticoles**

Les 10 UC du BPA option Travaux des productions horticoles	Spécialité arboriculture fruitière	Spécialité horticulture ornementale et légumière
3 UC générales (UCG) communes à toutes les options du BPA	<p>UCG 1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale</p> <p>UCG 2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique</p> <p>UCG 3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable</p>	
2 UC d'option (UCO) spécifiques à l'option	<p><i>UC communes à toutes les spécialités du BPA Travaux des productions horticoles</i></p> <p>UCO 1 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles</p> <p>UCO 2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation horticole</p>	
3 UC de spécialité (UCS) spécifiques à chacune des spécialités	<p>UCS 1 AF : Réaliser la taille d'hiver et les travaux en vert</p> <p>UCS 2 AF : Réaliser le suivi du verger et la récolte des fruits</p> <p>UCS 3 AF : Mettre en œuvre des opérations mécanisées d'entretien du verger dans le respect des règles de sécurité et d'environnement</p>	<p>UCS 1 HOL : Réaliser la multiplication des végétaux</p> <p>UCS 2 HOL : Réaliser l'installation et le suivi des cultures</p> <p>UCS 3 HOL : Réaliser la récolte et la préparation des commandes</p>
2 UCARE	<p style="text-align: center;"><i>A proposer par le centre</i></p> <p>UCARE 1 UCARE 2</p>	<p style="text-align: center;"><i>A proposer par le centre</i></p> <p>UCARE 1 UCARE 2</p>

Unités capitalisables générales

Prescriptions concernant les UC générales :

Les UC générales sont communes à l'ensemble des options du BPA.

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.

Autant que possible, les situations d'évaluation se référeront à des situations de la vie professionnelle et sociale. Dans ce cas, les attendus seront adaptés par les centres aux situations professionnelles de l'option du BPA concernée.

UCG 1 :

OT : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 11 : Communiquer oralement et à l'écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale		
111 : Utiliser les codes élémentaires de communication écrite	Règles élémentaires d'orthographe et de grammaire Bases du vocabulaire courant et spécifique au contexte professionnel Lecture et compréhension de documents Rédaction de contenus	Maîtrise de la lecture courante Maîtrise du vocabulaire spécifique au contexte professionnel Pratique de différentes modalités de texte (argumentatif, narratif...) Pratique des différents discours (explicatif, descriptif, narratif, argumentatif)
112 : Utiliser les codes élémentaires de communication orale	Règles simples de la communication orale Maîtrise de la communication orale	Adaptation à une situation de communication orale (attention, maîtrise...) Restitution d'une information selon différentes modalités (s'exprimer au téléphone, échanger à l'oral avec les partenaires de l'entreprise...) Restitution d'une information dans différentes situations de la vie courante et professionnelle (se présenter, parler de ses activités, argumenter...)

OI 12 : Utiliser des techniques de collecte et de traitement de l'information		
121 : Collecter des d'informations	Types de sources d'informations Techniques de recherche d'informations Tri d'informations	Mobilisation de différentes sources d'informations, sur un sujet précis A partir d'un cas, collecte des informations en adéquation avec le sujet Elimination des informations non pertinentes Analyse simple de l'origine et de la fiabilité de l'information
122 : Traiter des informations pour constituer un dossier simple	Repérage d'éléments de concordances, d'éléments contradictoires, idées clefs d'un texte Techniques d'organisation des informations	Identification des idées clefs Cohérence et pertinence des informations rassemblées Présentation structurée des informations rassemblées

OI 13 : Traiter des données mathématiques simples pour résoudre des situations problème de la vie professionnelle		
131 : Utiliser des outils mathématiques simples	Calcul numérique Proportionnalité Géométrie plane et dans l'espace Statistique descriptive simple	Maîtrise des 4 opérations, du calcul mental Manipulation de grands et petits nombres Utilisation de la calculatrice Application du calcul proportionnel à des situations professionnelles courantes (dosages, débit, rendement, taux, taxes, échelles...) Calculs de périmètres, d'aires, de volumes et représentation graphiques de figures usuelles en situation professionnelle (cubage, levée de plans...) Lecture de données statistiques simples en tableaux et en diagrammes, calcul d'une moyenne, réalisation de diagrammes simples
132 : Transposer une situation problème en formulation mathématique	Calcul algébrique Equations et fonctions	Utilisation de sommes et produits d'expressions algébriques Résolution de problèmes simples issus de situations professionnelles en utilisant des équations du premier degré
133 : Vérifier la validité de résultats	Technique de calcul mental Techniques de vérification de résultats Notion d'unités	Utilisation du calcul mental rapide : multiplier par 2, 10, 100, 1000 Cohérence des résultats avec les normes Utilisation des unités et sous-unités

OI 14 : Utiliser les outils informatiques et de télécommunication courants de la vie professionnelle et sociale		
141 : Utiliser l'outil informatique et ses périphériques	Fonctionnement de base d'un ordinateur Principales manipulations d'un ordinateur	Mise en route, arrêt, branchement de périphériques, ouverture, enregistrement et classement de fichiers, de dossiers, utilisation de la souris, d'une imprimante...
142 : Utiliser les fonctionnalités de base des logiciels de bureautique courants	Principales fonctions d'un traitement de texte Principales fonctions d'un tableur	Création, mise en forme et modification d'un document Création, mise en forme et utilisation d'un document
143 : Utiliser les fonctionnalités de base de l'outil internet	Fonctionnement d'un navigateur et d'un moteur de recherche Fonctionnement d'une messagerie électronique Principaux risques liés à l'utilisation d'internet	Recherche d'une information sur internet Envoi et réception d'un message électronique y compris avec des pièces jointes Enumération des principaux risques et comportements éthiques dans l'utilisation d'internet

UCG 2 :
**OT : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines
civique, social et économique**

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 21 : Mobiliser des règles de droit du travail pour en garantir leur respect		
211 : Rappeler les organismes et principes élémentaires du droit du travail	Principaux organismes liés à la législation du travail et leurs rôles (inspection du travail, conseil des prud'hommes, institutions représentatives du personnel...)	Identification de l'organisme compétent face à une question concrète
	Négociation collective : conventions et accords	Enumération des principales rubriques d'une convention collective Explication de quelques particularités de la convention collective de la branche du secteur de la spécialité
	Notion de contrat (en particulier contrat de travail) et principaux types de contrats	Enumération des principales obligations des contractants Enumération des principales rubriques d'un contrat de travail à partir d'un exemple et commentaire
	Notions relatives aux conditions de travail (durée, congés, repos, formation professionnelle...)	Enumération des étapes de la procédure en cas de rupture ou de modification d'un contrat de travail (démission, licenciement, temps de travail...)
	Dispositions réglementaires du code du travail relatives à la prévention des risques professionnels Médecine du travail et CHSCT	Enumération des principales règles correspondantes : démarche d'évaluation des risques, impact de l'organisation du travail sur l'amélioration des conditions de travail, rôle du médecin du travail. Présentation de la notion de droit de retrait et de mise en danger d'autrui

OI 22 : Mobiliser des connaissances relatives à la protection sociale pour garantir ses droits		
221 : Rappeler les principaux dispositifs de protection sociale	Principaux organismes liés à la protection sociale et au chômage (ANPE et ASSEDIC, assurances, MSA et régimes spécifiques IAA...)	Identification de l'organisme compétent à partir d'une question concrète
	Fiche de paie, salaire net, brut, Assurances sociales, prestations familiales Notion de droits sociaux	Identification et explication des rubriques d'une fiche de paie. Comparaison salaire brut/salaire net Présentation des postes de cotisations sociales et des droits qu'ils ouvrent
	Maladies professionnelles et accidents du travail : déclaration, prise en charge...	Présentation de la démarche à suivre en cas de maladie ou accident

OI 23 : Mobiliser des connaissances élémentaires de gestion pour une meilleure compréhension de son activité professionnelle		
231 : Identifier les principaux indicateurs économiques d'une activité	Notions de produits d'activité, charges opérationnelles, marge brute, coûts de revient	Calcul simple d'une marge brute ou du coût de revient d'une production donnée Comparaison à des références pour mettre en évidence les points forts et les points faibles
232 : Présenter un document comptable ou commercial simple	Principaux documents utilisés dans l'entreprise : devis, facture, dossier d'aide....	Enumération et commentaire des rubriques d'un document de gestion (devis, facture...)

OI 24 : Identifier les principaux acteurs et leurs attentes pour situer son activité dans son environnement économique, social et territorial		
241 : Identifier les caractéristiques de l'entreprise et les relations avec les autres acteurs économiques et sociaux	Caractéristiques de l'entreprise	Enumération des caractéristiques (situation géographique et juridique, facteurs de production, fonctions, système de production...) Comparer l'activité de son entreprise à celle d'entreprises du même secteur
	Partenaires de l'entreprise	Enumération des partenaires d'une entreprise et de leurs fonctions principales, Repérage de partenaires professionnels et de partenaires territoriaux
	Notion de filière	Situer l'activité de l'entreprise au sein d'une filière
	Différents acteurs individuels ou collectifs (collectivités territoriales, Etat, Europe) des territoires et leurs rôles ou attentes	Enumération des principaux acteurs d'un territoire Explicitation des compétences de ces organisations Identification des relations d'une entreprise avec ces acteurs Enumération des principales attentes de la population vis-à-vis d'une entreprise ou d'un secteur de production (production, emploi, environnement, qualité des produits, sécurité sanitaire...)
242 : Rappeler les grandes caractéristiques de la politique sectorielle	Priorités fixées et soutiens accordés par la politique publique sectorielle du secteur concerné	Enumération des principaux objectifs de la politique publique sectorielle du secteur professionnel de l'option
	Principales mesures de la politique publique appliquée aux entreprises du secteur considéré	Présentation simple d'une mesure de la politique considérée

UCG 3

OT : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Préconisations :

L'objectif 31 sera évalué de préférence à partir de l'étude d'un cas concret qui aura fait l'objet d'une visite, d'un dossier de presse, d'un reportage...

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 31 : Mobiliser des connaissances pour appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles		
311 : Caractériser l'écosystème dans lequel se déroule l'activité professionnelle	<p>Composantes du milieu dans lequel se déroule l'activité professionnelle (physique, biologique...)</p> <p>Notion d'écosystème (agrosystème, écosystème forestier, écosystème microbien...)</p> <p>Interactions entre les composantes de l'écosystème</p>	<p>Identification des éléments du système considéré</p> <p>Définition simple de la notion d'écosystème</p> <p>Description simple des principes de l'écosystème (flux, transformations...)</p>
312 : Citer les principaux impacts de l'activité professionnelle sur l'environnement physique et biologique à court, moyen et long termes	<p>Ressources naturelles (eau, biodiversité, sol, ressources énergétiques...) concernées</p> <p>Nature des impacts sur ces ressources : dégradation de leur qualité (bioaccumulation des produits phytosanitaires, dégradation de la biodiversité...) et/ou épuisement (érosion des sols, diminution des nappes...)</p>	<p>Enumération des ressources naturelles utilisées dans le contexte professionnel du secteur concerné</p> <p>Présentation des principaux types d'impacts environnementaux des pratiques professionnelles dans le secteur considéré</p>
313 : Identifier les principales pratiques respectueuses de l'environnement dans son secteur professionnel	<p>Principaux acteurs de l'environnement et leurs attentes</p> <p>Notion de durabilité et actions correspondantes : maîtrise de la ressource en eau, économies d'énergie, maintien de la biodiversité, gestion des effluents et des déchets...</p>	<p>Identification des principaux acteurs de l'environnement du secteur concerné</p> <p>Présentation de quelques exemples de pratiques professionnelles favorables à la durabilité des systèmes, mises en œuvre dans le secteur concerné</p>

OI 32 : Mobiliser des connaissances pour prévenir les risques et préserver la santé humaine		
321 : Présenter la notion de risque dans son environnement professionnel	<p>Notion de risque</p> <p>Principales catégories de risques professionnels et de risques pour la santé des consommateurs ou des usagers</p>	<p>Définition simple de la notion de risque</p> <p>Enumération des principales catégories de risques rencontrés dans son secteur d'activité</p>
322 : Identifier les acteurs qui contribuent à la maîtrise des risques professionnels	<p>Cadre réglementaire de la prévention des risques</p> <p>Principaux acteurs de la prévention des risques professionnels</p>	<p>Présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels</p> <p>Identification des principaux acteurs de la prévention des risques dans son entreprise et en dehors de l'entreprise</p>
323 : Identifier les principaux risques professionnels dans son secteur d'activité	<p>Principaux risques professionnels : risques liés à l'usage de produits toxiques ou d'équipements dangereux et risques liés aux caractéristiques du travail</p> <p>Notion de santé et sécurité au travail</p> <p>Prévention des risques</p> <p>Réglementation concernant l'utilisation de matériel et équipements</p>	<p>Identification des principales situations à risque dans son domaine d'activité (secteur et poste) et indication de mesures préventives mises en œuvre</p> <p>Présentation des mesures visant à prévenir accidents du travail et maladies professionnelles dans son secteur d'activité</p> <p>Enumération des habilitations obligatoires et des règles relatives à la conduite d'engins sur la route</p>
324 : Identifier les principales dispositions visant à garantir la santé des consommateurs et la qualité des produits	<p>Réglementation en matière d'hygiène</p> <p>Notion de qualité</p>	<p>Présentation des mesures préventives relatives à son secteur professionnel</p> <p>Distinction entre qualité du processus de production et qualité du produit (nutritive, organoleptique, sanitaire...)</p> <p>Enumération des principaux signes de qualité.</p> <p>Illustration par des exemples dans son secteur d'activité</p>

Unités capitalisables d'option

UC O 1

OT : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles

Prescriptions :

Les unités capitalisables d'option sont communes à toutes les spécialités du BPA Travaux des productions horticoles.

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Pour chaque OI de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2. Ces attendus seront précisés par les centres de formation en fonction des systèmes horticoles locaux. Selon le cas, certains points sur lesquels peut porter l'évaluation peuvent s'avérer sans objet.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 11 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux plantes horticoles et à leur milieu de culture		
111 : Mobiliser les connaissances de base relatives aux parcelles cultivées et aux substrats	Notions de base et interactions : - sol et substrat (propriétés physiques, chimiques et biologiques) - climat (températures, pluviométrie, caractéristiques régionales...) - notion de peuplement végétal	A partir d'un exemple de culture de sa région, présentation des facteurs influant sur la production horticole
112 : Mobiliser les notions de base relatives à la croissance, au développement, à la nutrition et à la reproduction des plantes horticoles	Notions de croissance et de développement des plantes cultivées Principales familles, espèces et variétés : - productions fruitières - productions légumières - plantes ornementales Notion de cycles de végétation et de culture Besoins et facteurs de croissance des végétaux Reproduction et sélection des végétaux	Enumération des étapes du développement et des facteurs de régulation de la croissance et du développement Identification des principales espèces horticoles de la région Pour une espèce donnée, présentation des caractéristiques et les différences variétales Enumération des principales étapes du cycle de végétation (stades végétatifs) et du cycle de culture d'une plante horticole donnée Rappel des besoins des végétaux : eau, éléments minéraux, lumière, température, CO ₂ ... Enumération des facteurs influant sur la qualité et la productivité de la culture Enumération des particularités des différents modes de reproduction Présentation, pour une espèce horticole donnée, des principaux caractères améliorés par la sélection

113 : Décrire les principes des assolements et des rotations	Notions d'assolement et de rotation	Présentation des principaux critères de choix d'un exemple d'assolement Présentation d'un exemple de rotation d'une exploitation donnée et justification de ce choix
114 : Présenter les principes de l'irrigation mobilisés dans le cadre de son activité professionnelle	Notions utiles à l'irrigation : besoins et bilans hydriques, ETP, qualité de la ressource d'eau, tensiométrie... Types d'irrigation : couverture totale, irrigation localisée et gravitaire Irrigation fertilisante et recyclage des solutions nutritives	Présentation d'un système d'irrigation et justification du choix pour une culture donnée Enumération des techniques visant à réduire les doses apportées et les excédents d'éléments fertilisants
115 : Présenter les principes des amendements et de la fertilisation mobilisés dans le cadre de son activité professionnelle	Notion de fertilisation raisonnée des cultures Types et rôles des engrais Types et rôles des amendements Plan de fumure : bilans et calculs de fumure	Présentation du plan de fumure d'une culture donnée en précisant les critères de choix des amendements et des engrais et en montrant les conséquences sur l'environnement des choix effectués Calcul d'une dose d'engrais à partir d'une prescription Enumération des techniques visant à réduire les intrants
116 : Présenter les principes de la protection des cultures mobilisés dans le cadre de son activité professionnelle	Principaux ennemis des cultures : - agents phytopathogènes - ravageurs - adventices Notion de protection raisonnée et intégrée des cultures et choix des moyens de lutte (mécanique, biologique, chimique, prophylaxie...) Notion de maîtrise des risques	Identification des dégâts sur une culture donnée à partir des symptômes observés. Dans un cas donné, justification d'une méthode de lutte et présentation des conséquences pour l'environnement et la santé Enumération, pour une culture donnée, des principales techniques de protection et leurs conditions d'utilisation en toute sécurité Présentation des principales règles relatives à l'étiquetage, au stockage et à l'utilisation des produits phytosanitaires

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 12 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles		
121 : Présenter le système de production horticole	Composantes d'un système de production : caractéristiques régionales (sol, climat), parcellaire, bâtiments et équipements, travail, commercialisation des produits Notion de mode de conduite (plein champ, hors-sol, sous abri) Particularités des installations, des matériels et des matériaux utilisés	Justification du choix d'implantation d'une production horticole et de son mode de conduite en fonction des caractéristiques d'une exploitation donnée et de son environnement naturel et socio-économique (ex : agriculture biologique sous abri, culture hors-sol chauffée en lutte intégrée, culture de plein champ irriguée et récolte mécanique...) Pour une culture comparer les différents modes de conduite : avantages, contraintes, effets des sur l'environnement et la rotation dans laquelle elle s'insère éventuellement
122 : Présenter l'itinéraire technique d'une culture	Notion d'itinéraire technique Principaux itinéraires techniques selon les modes de conduite Etapes de l'itinéraire technique d'une culture Rôle de chaque intervention technique et incidence sur la qualité et la quantité produite Technique et matériel utilisés lors des interventions	Enumération des critères de choix d'un itinéraire technique d'une culture donnée pour une exploitation support Présentation, sur un calendrier, des étapes de l'itinéraire technique choisi pour une production horticole : préparation du sol ou du substrat, multiplication, mise en place de la culture, semis, fertilisation, irrigation, contrôle du climat, protection sanitaire, désherbage, opérations diverses sur la plante (tailles, attachages, sélections, divers travaux en vert...), récolte, conditionnement, stockage Description des techniques et matériels utilisés à chaque étape Justification des différentes interventions à chaque étape de l'itinéraire

UCO 2

OT 2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux matériels et équipements (agroéquipements et aux installations) d'une exploitation horticole

Prescriptions :

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 211, 212...).

Pour chaque OI de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2. Ces attendus pourront être précisés par les centres de formation en fonction des caractéristiques locales. Selon le cas, certains points sur lesquels peut porter l'évaluation peuvent s'avérer sans objet.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 21 : Mobiliser les savoirs de base relatifs au fonctionnement des matériels et installations utilisés dans les exploitations horticoles		
211 : Rappeler les principes de base des liens entre énergie et travail	Formes et transformations de l'énergie. Notion de rendement énergétique	A l'aide d'un exemple de transformation énergétique pris dans l'exploitation horticole, explication de la notion de rendement
	Principes de fonctionnement des moteurs (essence, diesel, électrique)	Description à l'aide du vocabulaire technique des principes de fonctionnement d'un type de moteur
	Notion de puissance	Définition théorique
	Principes mécaniques de la transmission du travail	Description à partir d'un schéma d'une technique utilisée pour économiser l'effort (poulie, levier...) ou pour transmettre un mouvement (cardans, chaînes, courroie) Présentation d'un exemple d'usage dans une exploitation horticole

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 22 : Mobiliser les connaissances techniques relatives aux matériels utilisés dans les exploitations horticoles		
221 : Rappeler les principes de fonctionnement des tracteurs et des automoteurs	Principaux organes des tracteurs et des automoteurs Principaux systèmes de transmission Lubrifiants et carburants	Identification des principaux organes d'un type d'automoteur Description sommaire de ses fonctions Identification des différents organes d'un système de transmission mécanique (prise de force) et d'un système hydraulique (pompe, distributeur, vérin) Description sommaire des fonctions de ce système de transmission et des risques qu'il représente Description des notions de relevage, de contrôle d'effort et de position Enumération des caractéristiques des différents types de lubrifiants et de carburants et des risques pour la santé humaine et pour l'environnement
222 : Rappeler les principes de fonctionnement des différents matériels agricoles utilisés dans une exploitation de production horticole	Caractéristiques et fonctions des matériels : - petits matériels : de taille, attachages, travaux en vert... - matériels de travail du sol - matériels de semis et de rempotage - matériels d'épandage - matériels de pulvérisation - matériels de tonte, prétaillage, rognage, écimage... - matériels d'arrachage et de cernage - matériels de récolte (tracté ou automoteur) - matériels de manutention et de transport...	Identification, pour un travail donné (travail du sol, travaux en vert, travaux de récolte...), des différents types de matériels utilisés, de leur fonction et des risques qu'ils représentent Identification des différents éléments de réglage d'un matériel donné et des incidences de ce réglage sur le fonctionnement du matériel et sur l'environnement (sol, qualité du produit...) Présentation des consignes de sécurité pour utiliser, régler ou dépanner un matériel animé en sécurité
223 : Rappeler les principes de fonctionnement des différentes installations et les caractéristiques techniques des abris utilisées dans une exploitation de production horticole	Caractéristiques et fonctions des installations et des abris : - serres, abris hauts et bas - mobiliers, tablettes, paillages, palissages - drainage, irrigation, brumisation, fog system - lutte antigel, antigrêle, brise-vent - fertilisation, fertirrigation - chauffage, écran thermiques, ventilation - éclairage - diffuseur de CO ₂ - conditionnement - réfrigération et conservation	Pour un atelier de production horticole donné, identification des différents types d'installations et/ou d'abris utilisés, en précisant leurs caractéristiques et expliquant leurs principes de fonctionnement Présentation des consignes de sécurité pour utiliser, réglage ou dépannage d'une installation en sécurité, notamment pour la prévention des chutes de hauteur Présentation succincte des conséquences pour l'environnement du non-respect de la réglementation sur le traitement des effluents ou résidus de culture (solutions fertilisantes...)

<p>224 : Rappeler les risques et règles de sécurité liés à l'utilisation des matériels et des installations horticoles</p>	<p>Principaux risques professionnels liés à l'utilisation de matériel et des installations horticoles Gestes et postures de travail Règles de sécurité Législation et réglementation</p>	<p>Pour un type de matériel utilisé sur l'exploitation, indication des principales règles de conception et d'utilisation visant à préserver la sécurité des personnes et des principes d'utilisation des équipements de travail correspondants Indication des obligations réglementaires auxquelles est soumis ce matériel ou cette installation</p>
---	--	--

Unités capitalisables de la spécialité

Arboriculture fruitière

UCS 1 AF

Objectif terminal : Réaliser la taille d'hiver et les travaux en vert

UCS 2 AF

Objectif terminal : Réaliser le suivi du verger et la récolte des fruits

UCS 3 AF

Objectif terminal : Mettre en œuvre des opérations mécanisées d'entretien du verger dans le respect des règles de sécurité et d'environnement

UCS 1 AF

OT 1 : Réaliser la taille d'hiver et les travaux en vert

OI 11 : Réaliser la taille d'hiver des arbres fruitiers

OI 12 : Réaliser manuellement les travaux en vert

Prescriptions :

Les attendus des objectifs de L'UC S 1 doivent être complétés et adaptés en fonction des systèmes de production locaux.

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Les évaluations **se dérouleront en situation réelle de travail :**

- **en entreprise (de stage, d'apprentissage)**

- **en atelier pédagogique.**

Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre des situations d'évaluations en partie reconstituées.

Les objectifs des UC S sont de 2 sortes : des objectifs qui permettent d'évaluer la réalisation des activités et des objectifs qui visent à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire ou une situation de dysfonctionnement. L'évaluation de ce type d'objectifs (dans le cas de cette UC S, il s'agit des objectifs 115 et 124 sera faite au travers d'une ou de plusieurs des situations données en référence dans la colonne du milieu, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif. Les évaluations organisées pour les situations de régulation ou de dysfonctionnement devront porter sur le diagnostic de la situation concernée, la mise en œuvre de l'action appropriée et sur la compréhension de son intervention.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 11 : Réaliser la taille d'hiver des arbres fruitiers		
111 : Préparer les outils	Appréciation de l'état des outils de taille et des matériels	Contrôle de l'état du fonctionnement de l'outil Affûtage et affilage des lames en sécurité Contrôle des pleins et niveaux pour matériels pneumatiques ou hydrauliques Placement des équipements pour accéder en hauteur

112 : Apprécier les caractéristiques de l'arbre	Appréciation de la morphologie et de l'équilibre de l'arbre Repérage des opérations de taille de l'année précédente Appréciation de la vigueur de l'arbre, mise à fruits et alternance Appréciation de l'état sanitaire du verger	Différenciation et identification des différents bois et des organes fructifères Repérage, avec justification des choix de taille effectués Repérage et identification des indicateurs de vigueur et du potentiel de floraison Identification des problèmes d'affranchissement Reconnaissance et identification des maladies visibles sur les bois de taille
113 : Réaliser la taille de formation et/ou de restructuration	Réalisation de la taille avec outil manuel (sécateur, cisaille) et sécateur mécanisé	Déroulement des opérations (dextérité, qualité de la coupe, assurance du geste, rythme) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Respect des règles de sécurité et d'utilisation du matériel Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) Identification des choix de taille à effectuer sur les bois de production et les bois à éliminer Respect de l'équilibre de l'arbre pour la forme visée Justification des coupes effectuées Justification de l'importance de la taille sur la pérennité de l'arbre
114 : Réaliser la taille de production	Réalisation de la taille avec outil manuel (sécateur, cisaille) et sécateur mécanisé Suppression des bourgeons excédentaires Attachage des bois, arcures, pose d'écarteurs... Réalisation des opérations relatives à la fin du chantier	Déroulement des opérations (dextérité, qualité de la coupe, assurance du geste, rythme) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Respect des règles de sécurité et d'utilisation du matériel Identification des choix de taille à effectuer sur les bois de production et les bois à éliminer Intensité de taille conforme aux consignes Respect de l'équilibre de l'arbre pour la forme choisie Justification des choix de coupe effectués Etat de la parcelle Signalement d'une anomalie Nettoyage, désinfection et rangement du matériel
<p style="text-align: center;"><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>qu'il diagnostique la situation concernée</i> - <i>qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée</i> - <i>qu'il explique et justifie son intervention</i> 		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
115 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation	Réalisation de la taille d'hiver sur une parcelle ayant subi un aléa (ex : verger alternant, aléa climatique, physiologique, sanitaire...)	Repérage et identification du problème ou de l'anomalie Proposition d'actions correctives Réalisation des opérations en sécurité et en justification des choix opérés. Incidence d'une mauvaise régulation (floraison, calibre, rendement...)

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 12: Réaliser manuellement les travaux en vert		
121 : Préparer les outils et le matériel	Appréciation de l'état des outils et/ou matériel	Préparation des outils et/ou matériels (graissage, affûtage, désinfection) Vérification de l'état du fonctionnement de l'outil Placement des équipements pour accéder en hauteur
122 : Réaliser l'éclaircissage	Suppression de fleurs, de fruits, de parties de rameaux fruitiers	Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme, précision du geste et qualité du travail réalisé) dans le respect du végétal et en préservant son intégrité physique (gestes et postures de travail) Respect des consignes Justification des choix effectués en fonction de la plante (espèce et variété) et des objectifs de production
123 : Réaliser les travaux de contrôle de la végétation	Suppression d'organes Egourmandage Rognage Ecimage Effeuilage ... Positionnement de la végétation Relevage Arcure Attachage...	Réalisation d'au moins une opération de chaque type (cf. à gauche) Réalisation des travaux en préservant son intégrité physique et dans le respect des consignes liées à l'objectif de production Repérage et élimination des parties végétales à supprimer conformément aux objectifs de production Respect de l'intégrité des fruits et des bois Justification des choix effectués en fonction de la plante et des objectifs de production et description de l'incidence de l'action réalisée sur l'arbre
	<i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention	
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
124 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation	Réalisation des travaux en vert sur une parcelle ayant subi un aléa (ex : verger alternant, aléa climatique, physiologique, sanitaire...)	Repérage et identification du problème ou de l'anomalie Proposition d'actions correctives Réalisation des opérations en sécurité et en justification des choix opérés Incidence d'une mauvaise régulation (floraison, calibre, rendement...)

UCS 2 AF

OT 2 : Réaliser le suivi du verger et la récolte des fruits

OI 21 : Réaliser l'observation et suivi du verger

OI 22 : Réaliser la récolte manuelle et le conditionnement des fruits

Prescriptions :

Les attendus des objectifs de L'UC S 2 doivent être complétés et adaptés en fonction des systèmes de production locaux.

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 211, 212...).

Les évaluations se dérouleront en situation réelle de travail :

- en entreprise (de stage, d'apprentissage)

- en atelier pédagogique.

Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre des situations d'évaluations en partie reconstituées.

Les objectifs des UC S sont de 2 sortes : des objectifs qui permettent d'évaluer la réalisation des activités et des objectifs qui visent à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire ou une situation de dysfonctionnement. L'évaluation de ce type d'objectifs (dans le cas de cette UC S, il s'agit des objectifs 214 et 223) sera faite au travers d'une ou de plusieurs des situations données en référence dans la deuxième colonne, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif. Les évaluations organisées pour les situations de régulation ou de dysfonctionnement devront porter sur le diagnostic de la situation concernée, la mise en œuvre de l'action appropriée et sur la compréhension de son intervention.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 21 : Réaliser l'observation et suivi du verger		
211 : Apprécier l'état du verger	Etat sanitaire Aspect et comportement des arbres	Identification des ravageurs, parasites, maladies et de leur stade de développement Appréciation de l'importance actuelle et potentielle d'ennemis des cultures Justification de l'intervention à réaliser Identification d'accidents physiologiques ou climatiques, de comportements anormaux et appréciation de l'incidence sur le verger Appréciation de la vigueur, de l'aspect du feuillage (carences, folletage...), de la chute physiologique des jeunes fruits
212 : Assurer le suivi de la croissance et du développement des arbres	Contrôles visuels Contrôles de croissance Comptages, mesures diverses Relevés divers (pièges, tensiomètres...) Prises d'échantillons	Réalisation du travail en utilisant les techniques appropriées et dans le respect des consignes Relevé et interprétation de résultats
213 : Assurer la surveillance et l'entretien des installations	Etat et fonctionnement des réseaux Etat des structures : chemins, palissages, brises vent, filet paragrêle...	Identification de dysfonctionnements éventuels Remplacement de pièces ou réparation en sécurité Transmission des informations sur l'état des réseaux et des structures et sur les interventions réalisées
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention 		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
214 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation	Réalisation du suivi sur une parcelle ayant subi un aléa (ex : mauvaise reprise à la plantation, accident de végétation, incident technique, aléa climatique, physiologique, sanitaire...)	Repérage et identification du problème ou de l'anomalie Estimation du risque Communication de l'information concernant l'anomalie au responsable Proposition d'actions correctives Incidences possibles d'une mauvaise régulation (vigueur, floraison, calibre, rendement...)

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 22: Réaliser la récolte manuelle et le conditionnement des fruits		
221 : Récolter les fruits conformément à la consigne	Récolte manuelle des fruits Mise en caisse, en palox	Récolte selon les consignes (récolte au calibre, à la couleur, à l'indice de maturité, passe unique...) Respect des consignes de sécurité en particulier sur les plateformes de cueillette et les remorques Respect des gestes et postures de travail Respect de la technique et de la chronologie des gestes de cueille Respect de l'intégrité des fruits et arbres Soin dans les manipulations lors de la cueillette Elimination des fruits non conformes à la norme
222 : Conditionner les fruits au champ et en station conformément à la consigne	Approvisionnement en vides Alimentation de la chaîne en fruits Tri au champ Tri sur la calibreuse (au calibre, à la couleur...) Mise en caisse, barquettes, cartons...	Réalisation du travail dans le respect des consignes Organisation du poste de travail Respect des consignes de sécurité en particulier sur les calibreuses et les élévateurs Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) Soin dans les manipulations lors de l'emballage Elimination des fruits non conformes à la norme Palettisation conforme à la commande
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention 		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
223 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Réalisation de la récolte sur une parcelle ayant subi un aléa ou dans des conditions particulières (ex : accident de végétation, aléa climatique, physiologique, sanitaire, mauvaises conditions climatiques, dégât de grêle...)	Communication de l'information concernant l'anomalie au responsable si celle-ci survient en cours de chantier Estimation des conséquences de l'aléa sur la qualité et la quantité récoltée et sur le rendement de récolte Proposition d'actions correctives Adaptation du comportement au changement de conditions

UCS 3 AF

OT 3 : Mettre en œuvre des opérations mécanisées d'entretien du verger dans le respect des règles de sécurité et d'environnement

OI 31 : Conduire en sécurité le tracteur et/ou l'automoteur

OI 32 : Réaliser des travaux du sol et de contrôle de la végétation à l'aide des outils adaptés

OI 33 : Réaliser en sécurité un traitement phytosanitaire

OI 34 : Effectuer l'entretien courant des matériels roulants

Prescriptions :

Les attendus des objectifs de L'UC S 3 doivent être complétés et adaptés en fonction des systèmes de production locaux.

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 311, 312...).

Les évaluations **se dérouleront en situation réelle de travail :**

- **en entreprise (de stage, d'apprentissage)**

- **en atelier pédagogique.**

Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre des situations d'évaluations en partie reconstituées.

Les objectifs des UC S sont de 2 sortes : des objectifs qui permettent d'évaluer la réalisation des activités et des objectifs qui visent à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire ou une situation de dysfonctionnement. L'évaluation de ce type d'objectifs (dans le cas de cette UC S, il s'agit des objectifs 314, 324, 335 et 344) sera faite au travers d'une ou de plusieurs des situations données en référence dans la colonne du milieu, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif. Les évaluations organisées pour les situations de régulation ou de dysfonctionnement devront porter sur le diagnostic de la situation concernée, la mise en œuvre de l'action appropriée et sur la compréhension de son intervention.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 31 : Conduire en sécurité le tracteur et/ou l'automoteur		
311 : Mettre en route le matériel	Vérification du matériel avant la mise en route Mise en route	Analyse du tableau de bord et des pictogrammes Contrôles visuels de sécurité avant démarrage Vérifications des instruments de contrôle du tableau de bord Respect de la chronologie des gestes Respect des consignes pour la montée et la descente des engins
312 : Manœuvrer en terrain plat	Conduite sur route	Respect du code de la route Respect des consignes de sécurité Maîtrise des différents éléments de conduite Maîtrise des différents déplacements Respect des consignes pour la montée et la descente des engins
313 : Conduire dans le verger en sécurité	Conduite en conditions normales Initiation à la conduite en terrain accidenté (pente, dévers...)	Conduite respectant les règles de conduite et de sécurité et adaptée aux caractéristiques du terrain Prise de rang dans les vergers Changement de rangs Equilibre du tracteur et de l'engin Respect des consignes pour la montée et la descente des engins
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention 		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
314 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Conduite en situation dégradée (ex : pente, dévers, dévers, mauvaises conditions climatiques...)	Repérage et interprétation des signes visibles pour adaptation de la conduite Appréciation de la situation en justifiant la nature des risques encourus Adaptation des déplacements et des gestes en préservant sa sécurité, l'intégrité du matériel et le végétal

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 32 : Réaliser des travaux du sol et de contrôle de la végétation à l'aide des outils adaptés		
321 : Organiser son chantier	Prise de connaissance des préconisations ou des consignes Appréciation des risques d'utilisation du matériel en fonction de la nature et de l'état du sol et/ou de la végétation Préparation et réglage des matériels	Lecture des bulletins ou des consignes Choix des outils et du matériel roulant en fonction du chantier Justification de l'organisation du travail adoptée pour réaliser l'activité Attelage respectant la sécurité Optimisation des relations tracteurs/outils/sol Vérification des points de contrôle obligatoires Adaptation du réglage en fonction des conditions de réalisation (caractéristiques de la parcelle, état et nature du sol et de la végétation...)
322 : Réaliser une opération mécanisée : travail du sol, épandage, opération en vert, tonte...	Utilisation du tracteur et de son attelage pour réaliser le travail prescrit	Conduite en sécurité du matériel préparé dans le respect de la sécurité des personnes et du végétal Réglage des outils et vitesse d'avancement adaptée au type de verger Homogénéité du travail réalisé : profondeur, contrôle de la végétation, dose régulière...
323 : Ranger le matériel	Réalisation du nettoyage et de l'entretien du matériel	Rangement en sécurité et propreté des matériels et des locaux Graissage et préparation de l'appareil Utilisation des consommables Remisage du matériel dans le respect de la réglementation
<p><i>Dans la (ou les) situation(s) décrite(s) ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention 		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
324 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Dysfonctionnement (pièce défectueuse...) altérant la qualité du travail	Identification de la cause et signalement rapide au responsable Mise en sécurité Réaction et comportement adapté au dysfonctionnement constaté, rapidité de l'intervention Evaluation des conséquences Proposition d'une solution de secours

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 33 : Réaliser en sécurité un traitement phytosanitaire		
331 : Préparer le chantier	Prise de connaissance des préconisations ou des consignes reçues Préparation de la bouillie Remplissage et réglage du pulvérisateur	Identification des ravageurs, parasites et de leur stade de développement et justification du traitement à réaliser Utilisation des EPI Déroulement des opérations respectant les consignes, la chronologie des opérations, les règles d'hygiène et de sécurité pour les personnes manipulant les produits toxiques et les règles concernant la protection de l'environnement ou d'éventuels cahiers des charges Respect strict des doses et des produits Qualité de la dilution ou mélange Contrôle des éléments sensibles du pulvérisateur Justification du réglage effectué
332 : Réaliser l'application	Utilisation du tracteur ou de l'automoteur pour réaliser l'application	Déroulement des opérations (durée, précision, respect des consignes...) Conduite dans le respect des règles de sécurité Adaptation de la vitesse d'avancement au type de verger Cohérence réglage et vitesse Répartition homogène du produit Utilisation des EPI Utilisation complète de la cuve sur la parcelle
333 : Terminer le chantier de traitement phytosanitaire	Nettoyage des matériels et équipements Entretien du matériel Stockage et élimination des emballages	Nettoyage et rangement des équipements de protection individuels (EPI) Nettoyage de la cuve dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, des règles concernant la protection de l'environnement Graissage et préparation de l'appareil Respect de la législation (stockage et élimination des produits de traitement) Énumération des risques pour la santé
<i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
334 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Dysfonctionnement altérant la qualité de l'application (buse bouchée...)	Arrêt en sécurité Réglage de l'élément Reprise de l'application sans amas de produit Évaluation des conséquences d'une mauvaise application sur la culture et pour l'environnement

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 34 : Effectuer l'entretien courant des matériels roulants		
341 : Organiser l'activité d'entretien	Planification des différentes opérations	<p>Organisation du poste de travail</p> <p>Elaboration d'un planning d'entretien</p> <p>Réalisation des vérifications périodiques obligatoires</p> <p>Gestion du temps équilibrée entre entretien du matériel et autres activités</p> <p>Enregistrement des opérations réalisées dans un carnet d'entretien</p>
342 : Réaliser les opérations d'entretien des matériels roulants	<p>Réalisation des opérations d'entretien courantes du tracteur et/ou de l'enjambeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle des niveaux, des pressions, des dispositifs d'éclairage et de signalisation - vidanges - remplacement des filtres - entretien batterie - changement de roue <p>Contrôle de l'efficacité des outils et des matériels</p> <p>Remplacement des pièces défectueuses hors électronique</p> <p>Nettoyage et rangement du tracteur et des matériels</p>	<p>Réalisation du travail dans le respect des indications du constructeur et des consignes et des règles de sécurité</p> <p>Cohérence de la méthode d'intervention</p> <p>Contrôle du résultat des opérations et vérification du fonctionnement de l'engin</p> <p>Nettoyage et remisage sans consignes particulières</p> <p>Réalisation des enregistrements</p>
343 : Ranger l'atelier	Nettoyage et rangement du local, du matériel et des fournitures	<p>Rangement et nettoyage des outils et de l'espace</p> <p>Stockage des fluides et traitement des fluides usagés dans le respect de la réglementation</p> <p>Conditionnement et rangement des fournitures inutilisées dans le respect de la réglementation</p>
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention 		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
344 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Incident de fonctionnement	<p>Repérage rapide et interprétation des signes de l'incident de fonctionnement, information du responsable</p> <p>Intervention dans le respect des règles de sécurité ou proposition d'intervention (intervention auprès d'un spécialiste si nécessaire)</p> <p>Participation au diagnostic de panne</p>

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

BPA Travaux des productions horticoles spécialité Arboriculture fruitière

UCARE 1 :		
OT : Mettre en œuvre <i>ou</i> Réaliser A compléter		
Prescriptions L'UCARE comporte une situation d'évaluation qui va permettre la validation des objectifs en situation professionnelle. Les éléments constitutifs de cette UCARE doivent être élaborés par le centre de formation et décrits dans les tableaux ci-dessous. L'évaluation se déroulera en situation réelle de travail : - en entreprise (de stage, d'apprentissage) - en atelier pédagogique. Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre une situation d'évaluation en partie reconstituée.		
Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
Objectifs de réalisation		
<i>Dans la (ou les) situation(s) décrite(s) ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention		
Objectif de régulation (Réagir à une situation qui nécessite une régulation)		

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

BPA Travaux des productions horticoles spécialité Arboriculture fruitière

UCARE 2 :

OT : Mettre en œuvre ou Réaliser A compléter

Prescriptions

L'UCARE comporte une situation d'évaluation qui va permettre la validation des objectifs en situation professionnelle. Les éléments constitutifs de cette UCARE doivent être élaborés par le centre de formation et décrits dans les tableaux ci-dessous.

L'évaluation se déroulera en situation réelle de travail :

- en entreprise (de stage, d'apprentissage)
- en atelier pédagogique.

Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre une situation d'évaluation en partie reconstituée.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
Objectifs de réalisation		
<i>Dans la (ou les) situation(s) décrite(s) ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> <ul style="list-style-type: none">- qu'il diagnostique la situation concernée- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée- qu'il explique et justifie son intervention		
Objectif de régulation (Réagir à une situation qui nécessite une régulation)		

Unités capitalisables de la spécialité
Horticulture ornementale et légumière

UCS 1 HOL

Objectif terminal : Réaliser la multiplication des végétaux

UCS 2 HOL

Objectif terminal : Réaliser l'installation et le suivi des cultures

UCS 3 HOL

Objectif terminal : Réaliser la récolte et la préparation des commandes

UCS 1 HOL

OT 1 : Réaliser la multiplication des végétaux

OI 11 : Réaliser les semis et les multiplications végétatives

OI 12 : Réaliser le repiquage et le rempotage

Prescriptions :

Les attendus des objectifs de L'UC S 1 doivent être complétés et adaptés en fonction des systèmes de production locaux.

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112...).

Les évaluations **se dérouleront en situation réelle de travail :**

- **en entreprise (de stage, d'apprentissage)**

- **en atelier pédagogique.**

Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre des situations d'évaluations en partie reconstituées.

Les objectifs des UC S sont de 2 sortes : des objectifs qui permettent d'évaluer la réalisation des activités et des objectifs qui visent à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire ou une situation de dysfonctionnement. L'évaluation de ce type d'objectifs (dans le cas de cette UC S, il s'agit de l'objectif 116 et 125) sera faite au travers d'une ou de plusieurs des situations données en référence dans la colonne du milieu, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif. Les évaluations organisées pour les situations de régulation ou de dysfonctionnement devront porter sur le diagnostic de la situation concernée, la mise en œuvre de l'action appropriée et sur la compréhension de son intervention.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 11 : Réaliser les semis et les multiplications végétatives		
111 : Préparer les substrats	Réalisation d'un substrat de culture (manuellement et avec mélangeur)	Choix des matériaux utilisés (semis, repiquage...) Respect des proportions et homogénéité des mélanges Réalisation des manipulations en sécurité
112 : Réaliser les semis	Réalisation d'un semis manuel (à la volée et en poquets) et mécanisé Arrosage	Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail. Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) Réglage du semoir ou du robot Semis dans le respect des conditions de germination optimum Justification des techniques mises en œuvre et incidence sur le taux de germination

113 : Réaliser les boutures	Prélèvement des boutures sur les pieds mère Préparation de la bouture (cutting) et hormonage si besoin Mise en place en sol et sur substrat et arrosage	Déroulement des opérations (dextérité, qualité de la coupe, assurance du geste, rythme) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Respect des règles de sécurité et d'utilisation du matériel Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) Bouture effectuée dans le respect des conditions de reprise Justification de l'importance de la préparation de la bouture sur le taux de reprise
114 : Réaliser les greffes	Prélèvement des greffons sur les pieds mère ou sur des bois fournis Réalisation de différents types de greffes et des surgreffages (sur table et au champ) Réalisation des attachages, les liaisons, les ligatures, les protections diverses	Déroulement des opérations (dextérité, qualité de la coupe, assurance du geste, rythme) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Respect des règles de sécurité et d'utilisation du matériel Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) Utilisation des machines à greffer Nettoyage, désinfection et rangement du matériel
115 : Réaliser les marcottes et les divisions	Marcottage par couchage ou buttage à partir des pieds mère Réalisation des divisions (sur table et au champ) à la main et avec des outils tranchants	Déroulement des opérations (dextérité, qualité de la coupe, assurance du geste, rythme) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Respect des règles de sécurité et d'utilisation du matériel Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) Nettoyage, désinfection et rangement du matériel
<i>Dans la description décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
116 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation	Réalisation des opérations de multiplication dans des conditions dégradées ou constat d'accident en cours de culture (ex : mauvaise qualité des greffons, des boutures, du substrat, manque de matière première ou de fournitures, mauvais taux de levée d'un semis ou mauvais taux de reprise de greffes ou de boutures...)	Repérage et identification du problème ou de l'anomalie Communication de l'information concernant l'anomalie au responsable Proposition d'actions correctives Réalisation des opérations en sécurité et en justification des choix opérés Incidences d'une mauvaise régulation (sur la reprise et le développement des plantes, sur l'homogénéité du lot...)

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 12 : Réaliser le repiquage et le repotage		
121 : Préparer le chantier	Approvisionnement en substrats, en contenants vides, en consommables divers...	Organisation du chantier garantissant une limitation des efforts physiques et la mise en sécurité des personnes Adéquation de l'approvisionnement au rythme du chantier
122 : Réaliser les repiquages et les repotages manuels	Repiquage manuel en mottes ou en godets Arrosage	Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Respect des règles de sécurité Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail)
123 : Réaliser les repiquages et les repotages mécanisés	Repiquage et repotage à la machine Arrosage	Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Respect des règles de sécurité et d'utilisation du matériel Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail)
124 : Réaliser le distançage	Distançage manuel sous abri et sur les aires de culture de conteneurs	Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Respect des règles de sécurité et d'utilisation du matériel Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail)
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>qu'il diagnostique la situation concernée</i> - <i>qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée</i> - <i>qu'il explique et justifie son intervention</i> 		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
125 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation	Réalisation des opérations de repiquage ou repotage dans des conditions dégradées (ex : mauvaise qualité de l'enracinement, mauvaise qualité du substrat, manque de matière ou de fournitures, mauvais taux de reprise suite à un repiquage...)	Repérage et identification du problème ou de l'anomalie Communication de l'information concernant l'anomalie au responsable Proposition d'actions correctives Réalisation des opérations en sécurité et en justification des choix opérés Incidence d'une mauvaise régulation (sur la reprise et le développement des plantes, sur l'homogénéité du lot...)

UCS 2 HOL

OT 2 : Réaliser l'installation et le suivi des cultures

OI 21 : Réaliser la mise en place des cultures

OI 22 : Réaliser les travaux sur la plante

OI 23 : Assurer le suivi d'une culture

Prescriptions :

Les attendus des objectifs de L'UC S 2 doivent être complétés et adaptés en fonction des systèmes de production locaux.

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 211, 212...).

Les évaluations **se dérouleront en situation réelle de travail :**

- **en entreprise (de stage, d'apprentissage)**

- **en atelier pédagogique.**

Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre des situations d'évaluations en partie reconstituées.

Les objectifs des UC S sont de 2 sortes : des objectifs qui permettent d'évaluer la réalisation des activités et des objectifs qui visent à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire ou une situation de dysfonctionnement. L'évaluation de ce type d'objectifs (dans le cas de cette UC S, il s'agit des objectifs 214, 223 et 234 sera faite au travers d'une ou de plusieurs des situations données en référence dans la deuxième colonne, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif. Les évaluations organisées pour les situations de régulation ou de dysfonctionnement devront porter sur le diagnostic de la situation concernée, la mise en œuvre de l'action appropriée et sur la compréhension de son intervention.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 21: Réaliser la mise en place des cultures		
211 : Préparer les sols et les aires de culture	Nettoyage des sols et des aires de culture (évacuation des végétaux morts et fournitures usagées, dépose, rangements...) Travaux de préparation des sols et épandages (travaux manuels et motoculture)	Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme, régularité du travail...) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Réalisation du travail dans le respect des règles de sécurité et d'utilisation du matériel Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) Respect des règles environnementales
212 : Mettre en place les installations	Pose des paillages, de bâches, de films Pose de gouttières, de sacs de substrats, de tablettes... Pose des tuteurs et des palissages Pose de brise-vent Pose des abris bas Pose des réseaux d'irrigation	Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme, régularité du travail...) dans le respect des consignes, y compris de rendement et de rythme du travail Réalisation du travail dans le respect des règles de sécurité Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) Respect de l'ordre des interventions et des travaux
213 : Réaliser la plantation	Plantation manuelle en pleine terre et sous abri Plantation mécanisée en pleine terre Tuteurages, attachages	Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme, régularité du travail...) dans le respect des consignes, y compris de rendement et de rythme du travail Respect des règles de sécurité et d'utilisation du matériel Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail)
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention 		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
214 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation	Réalisation de la plantation dans des conditions dégradées (ex : mauvaises conditions climatiques, problème de reprise ou de mortalité partielle)	Repérage et identification du problème ou de l'anomalie Communication de l'information concernant l'anomalie au responsable Proposition d'actions correctives Réalisation des opérations en sécurité et en justification des choix opérés Mise en évidence de l'incidence d'une mauvaise régulation (sur la reprise et le développement des plantes, sur l'homogénéité du lot...)

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 22 : Réaliser les travaux sur la plante		
221 : Réaliser les apports de nutriments : eau, air, fertilisants	Arrosage manuel (au jet, à la paume...) Fertilisation manuelle Réglage et manipulation, sur consigne, des installations de fertirrigation Contrôle de l'ambiance : aération des cultures, brumisation, apport de CO ₂ ...	Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme...) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Justification des doses apportées et des techniques utilisées Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) Respect de mesures de prévention particulières (pollutions, contrôle du CO ₂ ...)
222 : Réaliser les travaux de contrôle de la végétation (les travaux en vert)	Suppression de fleurs, taille de bouquets Ebourgeonnage Egourmandage Ecimage, rabattage Effeuillement Relevage Descente des plantes (tomates) Attachages, pose des clips et de crosses Désherbage manuel et chimique avec un pulvérisateur à dos...	Suivant la culture, on choisira la situation d'évaluation adaptée : Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme...) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) Elimination des parties de végétal dans le respect des consignes de production et des principes de sécurité Justification des choix effectués en fonction de la plante (espèce et variété) et des objectifs de production
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention 		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
223 : Réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation	Réalisation des travaux sur la plante dans des conditions dégradées (ex : incident technique sur les installations d'irrigation fertilisante ou de gestion du climat...)	Repérage et identification du problème ou de l'anomalie Communication de l'information concernant l'anomalie au responsable Proposition d'actions correctives Réalisation des opérations en sécurité et en justification des choix opérés Incidence d'une mauvaise régulation (sur le développement des plantes, sur la qualité de la récolte et le rendement...)

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 23 : Assurer le suivi d'une culture		
231 : Apprécier l'état de la culture	Contrôle de l'état sanitaire, de la croissance, de l'aspect de la culture	<p>Identification des ravageurs, parasites, maladies et de leur stade de développement</p> <p>Appréciation de l'importance actuelle et potentielle d'ennemis des cultures</p> <p>Justification des interventions à réaliser</p> <p>Identification d'accidents physiologiques ou climatiques, de comportements anormaux et appréciation de l'incidence sur la culture</p> <p>Appréciation de la vigueur, de l'aspect du feuillage, de chutes anormales</p>
232 : Réaliser des contrôles sur les cultures	Contrôles visuels Contrôles de croissance Comptages, mesures diverses Relevés divers (pièges, tensiomètres...) Prises d'échantillons	Réalisation du travail dans le respect des consignes Mises en œuvre des techniques Notation des résultats et interprétation si possible
233 : Assurer la surveillance et l'entretien des installations	Contrôle de l'état et du fonctionnement des réseaux et des installations Contrôle de l'état des structures : chemins, palissages, brises vent, filet paragrêle, paillages, couvertures...	Identification des dysfonctionnements et réparation si possible, dans le respect des règles de sécurité, notamment concernant les chutes de hauteur Signalement au responsable
<i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
234 : réagir en situation professionnelle qui nécessite une régulation	Réalisation du suivi sur une parcelle ayant subi un aléa (ex : mauvaise reprise à la plantation, accident de végétation, incident technique, aléa climatique, physiologique, sanitaire...)	Repérage et identification du problème ou de l'anomalie Estimation du risque Communication de l'information concernant l'anomalie au responsable Proposition d'actions correctives Incidence d'une mauvaise régulation (floraison, calibre, rendement...)

UCS 3 HOL

OT 3 : Réaliser la récolte et la préparation des commandes

OI 31 : Réaliser la récolte et/ou la collecte des végétaux

OI 32 : Préparer les commandes

Prescriptions :

Les attendus des objectifs de L'UC S 3 doivent être complétés et adaptés en fonction des systèmes de production locaux.

Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 311, 312...).

Les évaluations **se dérouleront en situation réelle de travail :**

- **en entreprise (de stage, d'apprentissage)**

- **en atelier pédagogique.**

Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre des situations d'évaluations en partie reconstituées.

Les objectifs des UC S sont de 2 sortes : des objectifs qui permettent d'évaluer la réalisation des activités et des objectifs qui visent à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire ou une situation de dysfonctionnement. L'évaluation de ce type d'objectifs (dans le cas de cette UC S, il s'agit des objectifs 313 et 323 sera faite au travers d'une ou de plusieurs des situations données en référence dans la colonne du milieu, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif. Les évaluations organisées pour les situations de régulation ou de dysfonctionnement devront porter sur le diagnostic de la situation concernée, la mise en œuvre de l'action appropriée et sur la compréhension de son intervention.

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 31: Réaliser la récolte et/ou la collecte des végétaux		
311 : Récolter manuellement	Approvisionnement en vides Identification des espèces et des variétés Récolte manuelle de légumes Récolte manuelle de partie de végétaux Récolte de fleurs, de bouquets Arrachage de plantes en pleine terre Collecte de godets, potées, conteneurs Evacuation et stockage de la récolte	Respect des consignes de travail Suivant la culture, on déterminera la situation de récolte adaptée (cf. à gauche) : Respect de la consigne ou de la commande Identification des espèces et des variétés Choix des végétaux : aspect, état sanitaire, taille... Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme...) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Respect des consignes de sécurité Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) Respect de la technique et de la chronologie des gestes de récolte ou de collecte Manipulations dans le respect de l'intégrité des végétaux Elimination des produits végétaux non conformes à la norme
312 : Récolter mécaniquement	Approvisionnement en vides Récolte mécanique de légumes ou de bulbes (arracheuses) Tri sur la machine à récolter Récolte mécanique en pépinière (lame sous-soleuse) Récolte à la barre de coupe	Respect des consignes de travail Suivant la culture, on déterminera la situation de récolte adaptée (cf. à gauche) : Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme...) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail Respect des consignes de sécurité en particulier sur les récolteuses Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail) Elimination des produits végétaux non conformes à la norme
<i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
313 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Réalisation de la récolte sur une parcelle ayant subi un aléa ou dans des conditions particulières (ex : accident de végétation, aléa climatique, physiologique, sanitaire, mauvaises conditions climatiques...)	Communication de l'information concernant l'anomalie au responsable si celle-ci survient en cours de chantier Proposition d'actions correctives Identification des végétaux ou parties de végétaux à éliminer Adaptation du comportement au changement de conditions Estimation des conséquences de l'aléa sur la qualité et la quantité récoltée et sur le rendement de récolte

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 32 : Préparer les commandes		
321 : Conditionner les produits végétaux au champ, sous abri et en station	<p>Approvisionnement en vides</p> <p>Tri au champ et mise en caisse ou en palox</p> <p>Tri sur chaîne de conditionnement (au calibre, à la couleur, longueur, stade...)</p> <p>Mise en caisse, en barquettes, en cartons, en filets, en seaux, en palox, en roll</p>	<p>Respect des consignes de travail</p> <p>Suivant la culture, on déterminera la situation adaptée (cf. à gauche) :</p> <p>Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme...) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail</p> <p>Respect des consignes de sécurité en particulier sur les calibreuses</p> <p>Localisation sur l'entreprise</p> <p>Reconnaissance du végétal</p> <p>Choix des végétaux : aspect, état sanitaire, taille...</p> <p>Manipulations dans le respect de l'intégrité des végétaux</p> <p>Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail)</p> <p>Conformité à la commande</p>
322 : Réaliser le chargement	<p>Manipulation des colis</p> <p>Mise en chambre froide ou autre lieu de stockage</p> <p>Chargement de véhicules</p>	<p>Déroulement des opérations (dextérité, assurance du geste, rythme...) dans le respect des consignes, y compris de rendement du travail</p> <p>Respect des consignes de sécurité en particulier lors de l'utilisation d'élévateurs</p> <p>Présentation et palettisation selon la commande</p> <p>Préservation de l'intégrité physique (gestes et postures de travail)</p>
<p><i>Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention 		
Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
323 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Réalisation des commandes dans des conditions particulières (ex : manque de stock, stade végétatif non adapté, volume ou calibre non adapté, lots hétérogènes, défauts de qualité...)	<p>Communication de l'information concernant l'anomalie au responsable si celle-ci survient en cours de chantier</p> <p>Estimation des conséquences de l'aléa sur la satisfaction du client</p> <p>Proposition d'actions correctives</p> <p>Identification des végétaux ou parties de végétaux à éliminer</p> <p>Adaptation du comportement au changement de conditions</p>

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

BPA Travaux des productions horticoles spécialité Horticulture ornementale et légumière

UCARE 1 :		
OT : Mettre en œuvre ou Réaliser à compléter		
<p>Prescriptions</p> <p>L'UCARE comporte une situation d'évaluation qui va permettre la validation des objectifs en situation professionnelle. Les éléments constitutifs de cette UCARE doivent être élaborés par le centre de formation et décrits dans les tableaux ci-dessous.</p> <p>L'évaluation se déroulera en situation réelle de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en entreprise (de stage, d'apprentissage) - en atelier pédagogique. <p>Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre une situation d'évaluation en partie reconstituée.</p>		
Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
Objectifs de réalisation		
<p><i>Dans la (ou les) situation(s) décrite(s) ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention 		
Objectif de régulation (Réagir à une situation qui nécessite une régulation)		

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

BPA Travaux des productions horticoles spécialité Horticulture ornementale et légumière

UCARE 2 : OT : Mettre en œuvre ou Réaliser à compléter		
<p>Prescriptions</p> <p>L'UCARE comporte une situation d'évaluation qui va permettre la validation des objectifs en situation professionnelle. Les éléments constitutifs de cette UCARE doivent être élaborés par le centre de formation et décrits dans les tableaux ci-dessous.</p> <p>L'évaluation se déroulera en situation réelle de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en entreprise (de stage, d'apprentissage) - en atelier pédagogique. <p>Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage...) on pourra mettre en œuvre une situation d'évaluation en partie reconstituée.</p>		
Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
Objectifs de réalisation		
<i>Dans la (ou les) situation(s) décrite(s) ci-dessous, on attend de l'apprenant :</i> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention 		
Objectif de régulation (Réagir à une situation qui nécessite une régulation)		

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

BPA Travaux des productions horticoles

UCARE :

OT : Mobiliser des éléments d'analyse technico-économiques pour raisonner un projet

Prescriptions

Les personnes titulaires du BPA Travaux des productions horticoles, nées avant 1971, pourront obtenir la capacité professionnelle à condition d'avoir validé cette UCARE *Mobiliser les éléments d'analyse technico-économiques pour raisonner un projet* (cf. arrêté de création du BPA TPH).

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
OI 1 : Analyser les résultats technico-économiques d'une exploitation horticole	Composantes du système d'exploitation (facteurs de production, foncier, environnement socio-économique et biophysique, système de production...) Charges et produits d'une exploitation Composantes du patrimoine de l'exploitation et ses sources de financement Principaux indicateurs de diagnostic économique et financier	A partir de l'étude d'un cas concret (exploitation de stage ou d'apprentissage) : - identification des principaux postes d'un compte de résultat et interprétation d'indicateurs simples - repérage des grandes masses d'un bilan et interprétation d'indicateurs simples - comparaison des résultats de l'exploitation avec ceux d'exploitations de référence
OI 2 : Proposer les éléments principaux d'un projet d'amélioration	Etapas de la réflexion à mener Principaux postes d'un budget partiel Éléments de budget de trésorerie	A partir d'un cas concret : - identification des enjeux, objectifs et impacts du projet - réalisation d'un budget partiel simple - identification des principales conséquences d'une décision sur la trésorerie

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 4 avril 2007 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles »

NOR : AGRE0700776A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le livre VIII du code rural, et notamment ses articles D. 811-166-1 à D. 811-166-8 ;

Vu le décret n° 2003-1160 du 4 décembre 2003 modifiant la partie réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2000 relatif à l'attribution de la capacité professionnelle agricole ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de l'agroindustrie et de l'espace rural du 11 janvier 2007 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire central de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du 22 février 2007 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole du 15 mars 2007,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé une option « travaux des productions horticoles » du brevet professionnel agricole qui comprend deux spécialités professionnelles :

- « arboriculture fruitière » ;
- « horticulture ornementale et légumière ».

Le diplôme du brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles » est délivré selon la modalité des unités capitalisables.

Art. 2. – Le référentiel du brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles » comporte :

- un référentiel professionnel ;
- un référentiel de compétences ;
- un référentiel d'évaluation par unités capitalisables.

Ce référentiel figure en annexe du présent arrêté.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation du diplôme du brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles » est composé de dix unités capitalisables (UC).

Conformément à l'article 15 du décret du 4 décembre 2003 susvisé, le diplôme s'obtient par la capitalisation de dix unités capitalisables classées de la façon suivante :

- trois unités capitalisables générales : UCG1, UCG2, UCG3 ;
- deux unités capitalisables d'option : UCO1, UCO2 ;
- trois unités capitalisables de spécialité : UCS1, UCS2, UCS3 ;
- deux unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE).

Art. 4. – Les UCARE sont définies et élaborées par le centre de formation sous réserve de l'habilitation par la direction régionale de l'agriculture et de la forêt.

Au moins une des deux UCARE présentées par le candidat doit obligatoirement concerner l'acquisition ou l'approfondissement de savoir-faire pratiques relatifs au domaine professionnel de l'option.

Les candidats qui peuvent bénéficier des dispositions de l'arrêté du 28 avril 2000 susvisé devront obligatoirement avoir validé l'UCARE intitulée « Mobiliser des éléments d'analyse technico-économique pour raisonner un projet ».

Art. 5. – Le brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles » est accessible par la voie de l'apprentissage et par la voie de la formation professionnelle continue. Les conditions de l'accessibilité sont précisées dans les articles 12 et 13 du décret du 4 décembre 2003 susvisé.

Le brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles » peut être également délivré par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Art. 6. – La durée de la formation pour le brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles » est d'au moins huit cents heures en centre de formation pour l'obtention d'une des spécialités.

La durée de la formation en milieu professionnel est comprise entre huit et douze semaines.

La durée de la formation en centre peut être réduite après une évaluation du positionnement.

Les candidats titulaires de certains diplômes peuvent être dispensés de certaines unités capitalisables selon les dispositions définies à l'annexe II.

Art. 7. – Le centre propose les épreuves permettant de vérifier l'atteinte des objectifs terminaux de chaque unité constitutive du diplôme.

Les conditions générales d'obtention et de délivrance de l'option « travaux des productions horticoles » du brevet professionnel agricole sont précisées dans les articles 15 et 17 du décret du 4 décembre 2003 susvisé.

Le jury prévu à l'article 16 du décret précité est chargé de la validation des dix unités capitalisables constitutives des spécialités du brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles ».

Le jury doit approuver les modalités d'évaluation proposées par le centre de formation et ayant fait l'objet d'une habilitation. Le jury se prononce sur la nature des épreuves et sur leur niveau.

Les trois unités capitalisables de spécialité et les UCARE relatives à l'acquisition de savoir-faire pratiques sont évaluées en situation de travail en entreprise ou en atelier pédagogique.

Art. 8. – Les candidats ayant suivi la totalité de la formation relative au référentiel du diplôme du brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles » sont dispensés du CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) pour les catégories 1 et 9 définies dans la recommandation R 372 et pour la catégorie 3 de la recommandation R 389 de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés dans les conditions précisées aux alinéas ci-dessous :

- conditions relatives à la formation dispensée dans l'établissement de formation : la formation pratique à la conduite en sécurité du ou des matériels des catégories concernées est assurée par l'établissement de formation conformément au référentiel de formation et d'évaluation figurant dans les annexes des recommandations de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- conditions relatives à l'évaluation réalisée dans l'établissement de formation : les candidats doivent satisfaire aux conditions de l'évaluation relative à l'utilisation en sécurité et aux connaissances nécessaires conformément aux annexes des recommandations de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

Conformément aux annexes des recommandations visées, une attestation valant CACES est établie par le chef d'établissement de formation aux candidats répondant aux conditions définies ci-dessus.

Art. 9. – Les candidats désirant se présenter au brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles » dans le cadre des dispositions prévues à l'article 3 du présent arrêté doivent déposer, dans les délais fixés pour chaque session, leur dossier de candidature auprès de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt dont relève leur centre de formation.

Les candidats s'inscrivent à la spécialité du brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles ».

Si le candidat prépare ultérieurement une autre spécialité du brevet professionnel agricole option « travaux des productions horticoles », il doit obligatoirement valider les trois unités de spécialité de cette spécialité.

Art. 10. – Le directeur général de l'enseignement et de la recherche et les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 avril 2007.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche,*
J.-L. BUËR

Nota. – L'annexe I peut être consultée au ministère de l'agriculture et de la pêche, direction générale de l'enseignement et de la recherche, 1^{er} ter, avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP, ou sur le site : www.chlorofil.fr.

A N N E X E I I

TABLEAU DE VALIDATION DES ACQUIS ACADÉMIQUES

DIPLOMES DÉTENUS	UNITÉS CAPITALISABLES réputées acquises
CAPA BEPA BPA	UCG1, UCG2
Autres diplômes de niveau V CAP BEP	UCG1, UCG2
Autres BPA renouvelés	UCG1, UCG2, UCG3
BPA option « travaux des productions horticoles » dans une des spécialités	UCG1, UCG2, UCG3, UCO1, UCO2
CAPA option « productions horticoles »	UCG1, UCG2, UCO1, UCO2
BEPA option « productions horticoles »	UCG1, UCG2, UCG3, UCO1, UCO2
Diplôme de niveau IV	UCG1, UCG2